

Table des matières

INTRODUCTION.....	2
Réponses apportées par la Ville de Liège et le CPAS au Mémoire.....	3
Comment lire ce document ?.....	4
PARTIE 1 : LES ACTIONS COMMUNALES.....	6
AXE 1 - AIDE SOCIALE GENERALE	6
AXE 2 - LA CULTURE ET L'INTERCULTURALITÉ	11
AXE 3 - L'ENVIRONNEMENT, L'ENERGIE, LA PROPRIETE PUBLIQUE.....	14
AXE 4- L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION	22
Axe 5 - LA FAMILLE.....	27
AXE 6 - LA GRANDE PRECARITE	30
AXE 7 - LE HANDICAP.....	35
AXE 8 – L'IMMIGRATION.....	41
AXE 9 - L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	44
AXE 10 - LA JEUNESSE.....	50
AXE 11 - LE LOGEMENT	54
AXE 12 - LA SANTE.....	62
AXE 13- LA SECURITE POUR TOUS	67
AXE 14 - LES SENIORS	71
AXE 15 - LE SPORT.....	75
PARTIE 2 : APPELS A PROJETS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	78
Appels à projets de l'échevinat des Services sociaux :.....	78
Appel aux collaborations locales du CPAS de Liège - Projets en faveur des enfants précarisés.....	79
Règlement.....	79
Appel commun au CPAS – Ville de Liège (échevinat des Services sociaux, de la Famille et de la Santé).....	82

INTRODUCTION

En prévision de « 2010, Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », un Plan communal liégeois de Lutte contre la Pauvreté a été amorcé dès juin 2009.

15 thématiques ont été prises en considération, à savoir : l'aide sociale générale, la culture et l'interculturalité, l'environnement, l'énergie et la propreté publique, l'enseignement et la formation, la famille, la grande précarité, le handicap, l'immigration, l'insertion sociale et professionnelle, la jeunesse, le logement, la santé, la sécurité pour tous, les seniors et le sport.

400 personnes issues du réseau associatif liégeois et du secteur public se sont ainsi mobilisées dans un travail collectif et participatif qui s'est décliné en plusieurs phases :

1. un colloque d'ouverture le 9 mars 2010 au cours duquel 350 personnes ont pris connaissance d'un premier relevé d'actions existantes et de propositions à améliorer et/ou à réaliser ;
2. durant l'année 2010, onze tables rondes qui se sont appuyées sur le relevé énoncé ci-dessus ;
3. en juin 2010, le lancement par la Ville, sur proposition de l'Échevin des Services sociaux, de la Famille et de la Santé, de deux appels à projets relatifs à la lutte contre la pauvreté :
 - l'un d'un montant total de 14 000 € à destination du secteur associatif liégeois (lauréats : Le Monde des Possibles - 8 000 euros, Amon nos hotes - 2 000 €, C-paje - 2 000 € et En-Vies - 2 000 €) ;
 - l'autre, en lien avec le thème de la Semaine de la Santé 2010 de la Ville de Liège « Mieux entendre pour mieux s'entendre », d'un montant de 8 000 € à destination du secteur associatif liégeois de la santé (lauréat : Espace Santé) ;
4. le 20 octobre 2010, « La 8^{ème} Journée des Insertions », qui a compté 1 500 visiteurs et qui a permis aux participants, d'une part, d'élargir leur connaissance en matière d'action sociale et de nourrir les réflexions et, d'autre part, d'encourager la prise de responsabilité individuelle, partagée, dans le travail de lutte contre la pauvreté ;
5. la réalisation d'un Mémoire de plus de 250 propositions, aboutissement des tables rondes et point de départ de nouveaux défis que la Ville et les associations liégeoises vont relever avec le concours des Commissions communales consultatives communales et des différentes plates-formes actives sur le territoire de la Ville de Liège. Ce Mémoire a été remis officiellement au Bourgmestre le 11 février 2011. Il a également été transmis aux autorités concernées, qu'elles soient provinciales ou ministérielles régionales, communautaires et fédérales ainsi qu'au réseau associatif (ainsi qu'à certaines institutions, comme Intradel). Il est également consultable sur le site www.liege.be

Réponses apportées par la Ville de Liège et le CPAS au Mémoire

Afin de répondre aux propositions énumérées dans le Mémoire, la Ville de Liège et le CPAS de Liège ont entrepris les actions suivantes :

1. une enveloppe budgétaire de 60 000 € a été prévue dans le budget 2011 voté par le Conseil communal pour accroître la politique de la Ville en matière de lutte contre la pauvreté.

C'est ainsi que début juin et sur proposition de l'Échevin des Services sociaux, de la Famille et de la Santé, un appel à projets d'un montant total de 50 000 € a été lancé à destination du secteur associatif social liégeois et un appel à projets d'un montant total de 10 000 € a été lancé à destination du secteur associatif liégeois de la santé. L'objectif de ces appels à projets est de contribuer à la concrétisation de premières actions présentées dans le Mémoire ;

2. une enveloppe budgétaire de 60 000 € a été prévue dans le budget 2011 du CPAS pour accroître sa politique en matière de lutte contre la pauvreté.

Sur proposition de son Président, le CPAS va lancer un appel à collaborations locales autour du thème de la pauvreté infantile pour un montant total de 60 000 € ;

3. un appel à projets commun CPAS – Ville de Liège (Échevinat des Services sociaux, de la Famille et de la Santé) d'un montant total de 25 000 € financé par la Loterie nationale va être lancé prochainement ;
4. la réalisation d'un « Plan communal d'actions 2011-2015 » adopté par le Collège communal du 17 juin 2011. Ce Plan communal d'actions a été établi sur base de rencontres bilatérales relatives au Mémoire. Ces dernières se sont déroulées de mars à mai 2011.

L'Échevin des Services sociaux, de la Famille et de la Santé a ainsi rencontré :

- l'Échevin de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Tourisme et du Développement durable ;
- l'Échevin du Développement économique et du Commerce, Politique du Personnel Communal, Logement et Emploi (Cabinet et Administration) ;
- l'Échevin de l'Etat civil, des Mairies de Quartier et des Cimetières ;
- l'Échevin des Finances, de la Propreté publique et de la Politique immobilière ;
- l'Échevin des Travaux;
- la Fonctionnaire de Prévention au Plan de Prévention.

Quant au Président du CPAS, il a rencontré :

- l'Échevin de l'Instruction publique ;
- l'Échevin de la Jeunesse et des Sports ;
- l'Échevin de la Culture.

Le Plan communal d'actions 2011- 2015 reprend une série d'actions concrètes qui relèvent de la compétence des autorités communales et du CPAS et qui seront mises en œuvre d'ici 2015 afin de lutter contre la pauvreté.

Le Plan communal d'actions 2011-2015 constitue donc une première réponse du Collège communal aux propositions d'actions formulées dans le Mémoire.

Ce Plan est évolutif et sera notamment enrichi de collaborations ultérieures avec le secteur associatif. A cette fin, après approbation par le Conseil communal, le Plan sera présenté à l'ensemble des personnes issues du réseau associatif liégeois et du secteur public qui ont participé aux différentes étapes du travail mené jusqu'à présent.

Comment lire ce document ?

Tout comme dans le Mémoire, les propositions sont reprises en 15 axes.

Dans la première colonne, vous retrouvez les actions à améliorer ou à réaliser mentionnées dans le Mémoire.

La seconde colonne reprend la réponse du Collège communal :

- il s'agit d'une action qui existe déjà (mais qui n'est pas reprise parmi les 251 actions existantes du Mémoire)
- il s'agit d'une **nouvelle proposition** ayant démarré en 2010 ou 2011 ou qui va être initiée (différenciée en gras dans le texte)
- les actions de la Ville apparaissent en style « normal »
- les *actions spécifiques du CPAS* apparaissent en « italique ».

La troisième colonne quant à elle reprend des actions menées par d'autres opérateurs.

Enfin - tout comme dans le Mémorandum – les propositions d’actions ont été classées (séparation par un cadre vide) en trois niveaux :

- PREMIERE PARTIE :

- les actions dépendant de l’autorité communale ;
- les actions ne relevant pas uniquement de l’autorité communale ;
- les actions se référant à d’autres niveaux de pouvoir.

- DEUXIEME PARTIE :

Le secteur associatif va être sollicité via la Commission de l’associatif social pour réaliser un plan d’actions propre aux associations (partie 2).

- TROISIEME PARTIE :

Concernant les deux derniers types d’actions, un courrier a été adressé aux différents Ministres fédéraux et régionaux concernés, aux Députés provinciaux et à différentes structures parastatales (e.a. Intradel) en les invitant à faire des propositions d’actions à réaliser ou à améliorer. Les réponses apportées par ces différents niveaux de pouvoir seront présentées dans la partie 3 de ce plan communal d’actions 2011-2015.

PARTIE 1 : LES ACTIONS COMMUNALES

AXE 1 - AIDE SOCIALE GENERALE

Propositions d'actions à améliorer ou à réaliser mentionnées dans le Mémoire	Actions Ville et CPAS	Actions des autres opérateurs
1. Vulgariser l'information sur les droits sociaux par le service Communication de la Ville et en faciliter leur accès à chaque citoyen, en priorité aux personnes les plus précarisées.	Une brochure de présentation du Service social communal vient d'être réalisée en quatre langues (français, anglais, arabe et italien).	
2. Sensibiliser la population à la problématique de la pauvreté cachée.	<i>Le CPAS publiera dans un « Info CPAS » un article sur l'étude de la Fédération des CPAS de Wallonie : « L'homme le plus pauvre de Wallonie est une femme ».</i>	
3. Proposer des ouvertures « tardives » d'accueil des Services sociaux de la Ville et du CPAS certains jours de la semaine.	Les personnes qui se rendent au service social communal ne sont généralement pas des travailleurs à temps plein. Or, le service reçoit tous les matins en semaine et sur rendez-vous l'après-midi. Il existe également un système de procuration et, dans certains cas, le service se rend sur place.	
4. Développer des lieux de paroles et d'actions collectives où les personnes précarisées pourront s'exprimer en toute liberté et en toute indépendance hors «	<i>Le CPAS de Liège développe 1 service d'insertion sociale (SIS) qui permet la tenue de ces échanges de paroles informels : la ferme de la vache. Les 3 autres SIS du</i>	

<p>cadrage » par des professionnels.</p>	<p><i>CPAS (la maison de la citoyenneté, la maison carrefour et dynamisation Wandre) permettent également ces moments d'échange mais en la présence de professionnels.</i></p> <p><i>Le Relais Social du pays de Liège développe un axe «groupe de parole des usagers».</i></p>	
<p>5. Relancer un lieu de coordination rassemblant tous les acteurs des aides matérielles et alimentaires en vue de veiller au respect de la dignité humaine. Ce lieu de coordination serait placé sous l'égide de la Ville de Liège, via sa Commission communale consultative de l'Associatif social, et du CPAS de Liège.</p>	<p>Cette action va démarrer en septembre 2011.</p>	
<p>6. Au terme du Plan « Grand froid », prévoir la continuité du suivi pour les bénéficiaires.</p>	<p><i>L'augmentation des moyens au cours de l'hiver 2010-2011 a été consacrée à l'engagement de travailleurs sociaux à cette fin.</i></p> <p><i>Une demande de subvention facultative sera introduite auprès de la Ministre Wallonne en charge de l'Action sociale et de la Santé. L'objectif étant de pouvoir assurer le suivi et l'accompagnement des usagers SDF tout au long de l'année, via l'engagement d'éducateurs supplémentaires. Cette « gestion de la continuité » permettrait d'envisager des actions préventives après la fermeture du dispositif supplétif. Cette préoccupation d'une gestion de la continuité est portée par l'ensemble des partenaires concernés du RSPL (tant publics qu'associatifs) et est inscrite,</i></p>	

	<i>chaque année, dans les préliminaires du plan « grands froids ». Il s'agit donc bien d'avantage qu'une demande de « complément » mais bien d'une demande permettant de réaliser les missions de base du CPAS visant l'insertion sociale tout en inscrivant dans une démarche de travail en réseau avec l'ensemble des partenaires du RSPL.</i>	
7. Augmenter, sur le territoire liégeois, le nombre de places pour les familles dans les lieux d'accueil et d'hébergement afin d'éviter « l'éclatement forcé » de celles-ci lorsqu'elles sont confrontées à des situations de relogement en urgence.	La Ville (Service social communal) travaille actuellement sur un projet d'Hôtel social.	
8. Traiter l'image médiatique diffusée sur la pauvreté afin de sensibiliser le grand public aux différentes représentations de la pauvreté et rétablir un lien de solidarité avec eux.	<i>Déjà réalisé : « Cent œuvres pour lutter contre la pauvreté » organisé fin 2010 par le CPAS de Liège. www.liegecontrelapauvrete.be</i> D'autres actions de communication seront menées régulièrement.	
9. Donner des moyens supplémentaires aux partenaires travaillant en réseau pour favoriser l'accompagnement individualisé du bénéficiaire à long terme.	Deux appels à projets en matière de lutte contre la pauvreté pour un montant total de 60 000 € ont été lancés suite au Conseil communal du 30 mai 2011 par l'Echevinat des Services sociaux à l'attention du secteur associatif. Le CPAS a lancé un appel aux «collaborations locales» autour du thème de la pauvreté infantile (60 000 euros). Enfin, un appel commun, au budget de	

	25 000 €, est prévu (grâce à la Loterie national).	
10. Organiser des formations d'accueil, d'interculturalité et de gestion du stress des agents d'accueil.	<p>Cela se fait désormais au sein du Service social du personnel de la Ville en collaboration avec la cellule gestion des ressources humaines de la Ville de Liège.</p> <p><i>Au niveau du CPAS, les travailleurs sous contrat article 60,§7 reçoivent tous une formation à l'accueil. Conscients de la nécessité de former les autres agents, une réflexion est en cours.</i></p>	
11. Établir des collaborations entre le Tribunal du Travail et les Services sociaux (publics et associatifs) afin d'améliorer la coordination relative aux informations et aux actions en droit social pour les travailleurs sociaux et le citoyen.	Contact va être pris.	
12. Permettre aux personnes précarisées d'être représentées directement au sein des lieux de coordination, de discussion et de décision et offrir un accompagnement dans cette démarche participative.	<p>Le Relais social du Pays de Liège va relancer des espaces de paroles de ce type.</p> <p><i>Voir proposition n°4</i></p>	
13. Établir des partenariats avec les acteurs de l'aide alimentaire sociale et l'Horeca afin d'améliorer l'accès à une alimentation saine, équilibrée et peu coûteuse pour les pers. démunies.	Voir point 5.	
14. Impliquer les personnes vivant/ou ayant vécu (cf. les « experts du vécu ») une	<i>Le CPAS de Liège est en contact étroit avec les experts du Vécu attachés :</i>	

<p>situation de pauvreté dans les programmes de formation des travailleurs du secteur social et des agents d'accueil, afin de bénéficier de leur expérience face aux difficultés rencontrées lors d'une recherche d'information, d'une demande de documents ou d'une convocation dans un service social ou une administration publique publique.</p>	<p>- à la banque carrefour de la sécurité sociale (Xavier VOGLAIRE) - au registre national (Olivier VAN GOETHEM) <i>en vue d'identifier d'éventuels dysfonctionnements et rechercher des pistes de remédiation.</i></p>	
<p>15. Octroyer des moyens humains et financiers supplémentaires aux services de médiations de dettes en vue d'améliorer l'accompagnement budgétaire des personnes en règlement collectif de dettes et leur permettre de se (ré)approprier la gestion d'un budget.</p>	<p>La Ville (Service social communal) va mettre en place un service interne de médiations de dette au bénéfice du personnel de la Ville.</p>	
<p>16. L'accès à différents services et avantages sociaux doit être basé non plus sur le statut, mais sur les revenus.</p>	<p>C'est bien la philosophie actuelle en matière de taxes communales (ex. taxe urbaine). <i>C'est une revendication constante de la Fédération des CPAS de Wallonie.</i></p>	

AXE 2 - LA CULTURE ET L'INTERCULTURALITÉ

Propositions d'actions à améliorer ou à réaliser mentionnées dans le Mémoire	Actions communales : Ville et CPAS	Actions des autres opérateurs
1. Favoriser et améliorer l'accès aux manifestations culturelles de grande ampleur du secteur privé non conventionné avec Article 27 via les conventions réalisées par la Ville.	La Ville de Liège sera attentive à implémenter des clauses sociales dans toutes les nouvelles conventions qui sont signées avec des opérateurs culturels.	
2. Favoriser et maintenir le caractère démocratique des prix des stages et ateliers artistiques pour tous.	La Charte de coopération culturelle Bressoux-Droixhe permet l'accès gratuit à une personne par cours des Ateliers d'Art Contemporain.	
3. Diffuser l'information sur le libre accès pour tous aux collections permanentes des musées communaux le 1er dimanche de chaque mois.	<i>Une campagne de communication (brochure, affiche, agendas,...) sera réalisée sur ce que nous appellerons « les bons plans de la Culture ».</i> → cette collaboration Culture-CPAS vise à mettre en évidence les actions facilitant l'accès à la culture par le biais de gratuités, actions annuelles, tarifications démocratiques,...	
4. Fédérer les acteurs associatifs des quartiers et les acteurs culturels liégeois, en commençant par les quartiers les moins favorisés, autour d'une Charte de	Des actions seront menées pour sensibiliser le public-cible et les professionnels relais pour rapprocher	

coopération culturelle.	l'offre de la Charte de la demande.	
5. Créer une plate-forme permettant les échanges entre acteurs sociaux et culturels.	La journée des insertions 2012 proposera un atelier sur ce thème.	
6. Soutenir les jeunes en décrochage scolaire en leur proposant de participer à un ou plusieurs projets culturels.	<p>Il est déjà possible de mettre en relation des jeunes en décrochage avec des artistes de renom.</p> <p><i>Article 27, asbl conventionnée avec le CPAS de Liège pour développer ses missions de participation culturelle de ses usagers sensibilisera des institutions relais comme Rebond, Espace Tremplin et les écoles en discrimination positive.</i></p> <p>Ex. : Du 5 au 8 septembre Article 27 part en tournage avec 13 jeunes de l'antenne jeunes du CPAS de Liège en projet vidéo.</p>	
7. Permettre un accès facilité aux personnes précarisées pour les spectacles subventionnés par des finances publiques.	En général, ces spectacles s'accompagnent d'un volet social. L'opération « L'orchestre à la portée des enfants » verra son offre sociale amplifiée.	
8. Renforcer et promouvoir l'accès aux activités culturelles (théâtre, cinéma, ateliers artistiques, musées...) par l'organisation d'une halte-garderie en journée et d'un service de baby-sitting en soirée suivant une tarification adaptée aux revenus.	« Mon premier répertoire », répertoire des services de la petite Enfance sur le territoire de la Ville de Liège, vient d'être édité. Il comprend notamment une rubrique « baby-sitting ». Ce répertoire sera mis à jour régulièrement.	
9. Établir une programmation culturelle plus proche des citoyens et qui favorise la mixité sociale.	Certaines initiatives existent en partenariat avec des opérateurs de théâtre tels que le Théâtre de la Place ou le Théâtre de la Communauté.	

Cela nécessite de convaincre les acteurs culturels qu'il est possible d'élargir leur public sans engendrer une diminution de la qualité de l'offre culturelle.		
10. Augmenter la participation des personnes précarisées dans les productions artistiques (cf. Théâtre de la Communauté).		
11. Sensibiliser les étudiants inscrits dans des filières culturelles ou sociales, à l'importance de la culture dans le processus d'insertion sociale.	Chaque année, « Article 27 », asbl conventionnée avec le CPAS de Liège pour développer ses missions de participation culturelle de ses usagers, se rend dans les écoles supérieures artistiques et au Conservatoire des arts de la scène pour sensibiliser les futurs professionnels de l'art.	

AXE 3 - L'ENVIRONNEMENT, L'ENERGIE, LA PROPRETE PUBLIQUE

Propositions d'actions à améliorer ou à réaliser mentionnées dans le Mémorandum	Actions communales : Ville et CPAS	Actions des autres opérateurs
<p>1. Les autorités communales pourraient maintenir et renforcer la programmation annuelle d'une journée de sensibilisation à l'économie d'énergie.</p>	<p>En adhérant fin 2008 à la « Convention des Maires pour une Europe de l'Énergie Durable », la Ville de Liège s'est engagée, notamment, à organiser chaque année une « Journée de l'Énergie » et ce jusqu'en 2020 au minimum.</p> <p><i>La journée « Energéco » a été programmée en 2009 par le CPAS dans le cadre du Programme d'Actions Préventives en Matière d'Énergie.</i></p> <p>En 2010, elle a pris la forme d'une soirée de mobilisation des forces vives sur les enjeux de l'énergie et du climat avec visite de l'exposition SOS-Planet dans le cadre du Programme « Ville Durable » de la Politique des Grandes Villes.</p> <p>En 2011, la Journée de l'Énergie est programmée le 9 novembre dans le cadre d'une synergie entre plusieurs dispositifs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>le Programme d'Actions Préventives en matière d'Énergie</i> 	

	<p>2010-2012 (PAPE) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>l'asbl « Liège-Energie », en tant qu'Entité Locale du Fonds de Réduction du Coût de l'Energie ;</i> - le Projet Européen ENGAGE de campagne de communication participative sur le Climat ; - le Réseau Eco-Cité regroupant les instituts liégeois de formation pédagogiques. <p>Les institutions liégeoises sont invitées à s'y associer afin de démontrer leur capacité à agir pour réduire la dépendance énergétique, dont la précarité énergétique.</p> <p>La Journée de l'Énergie 2012 est déjà en cours de programmation dans le cadre conjoint du PAPE et du Projet européen ENGAGE.</p>	
<p>2. Allonger le délai de paiement et d'apurement à l'amiable de la taxe urbaine afin d'éviter le recours aux huissiers.</p>	<p>Il s'agit d'une prérogative du Receveur communal.</p> <p>On pourrait difficilement concevoir de rencontrer cette demande pour cette seule et unique taxe.</p> <p>La gestion de termes et délais supposerait un recrutement important de personnel supplémentaire.</p> <p>Actuellement, 13 000 modérations sont accordées pour 105 000 ménages concernés soit 12,4%.</p>	

<p>3. Certains habitants aux faibles revenus introduisent trop tard leur demande de réduction de la taxe urbaine. Il est suggéré de modifier le règlement taxe afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'ouvrir un délai supplémentaire de demande de réduction en cas de réception d'un rappel ; • d'accorder la réduction en cas d'examen d'une réclamation, même si la réduction n'avait pas été demandée dans le délai imparti. 	<p>Il faut souligner qu'accorder un délai supplémentaire à l'occasion de chaque rappel reviendrait finalement à supprimer la notion de délai.</p> <p>Par ailleurs, il faut tenir compte du délai légal d'introduction d'une réclamation au contentieux fiscal.</p>	
<p>4. La Ville pourrait, via sa Régie foncière, prêter des terrains à la population pour des potagers biologiques et, parallèlement, fédérer, développer et soutenir les initiatives existantes de potagers collectifs et/ou communautaires au sein des quartiers (jardins suspendus dans le Longdoz, le panier de Marguerite sur Sainte-Marguerite, la ferme de la Vache, la Bourrache...).</p>	<p>Il est envisageable de louer à des collectivités à condition qu'un responsable soit clairement identifié.</p> <p>Cependant, il convient de tenir compte de la nouvelle réglementation wallonne relative à la qualité des sols afin d'éviter de mettre en usage de potagers collectifs des terrains publics par nature impropres à cet usage et dont, par conséquent, la production maraîchère pourrait être contaminée.</p>	
<p>5. La Ville pourrait coordonner des projets de guidance énergétique, d'éco-consommation et de gestion des déchets au sein des quartiers.</p>	<p>Des actions en ce sens sont déjà initiées par la Cellule Energie du CPAS ainsi que par la Ville au travers de divers processus tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les projets de quartier du Programme « Ville Durable » de la Politique des Grandes Villes ; - les permanences du Service Environnement et Développement durable ; 	

	<p>- des projets pédagogiques du type « Réussir avec l’Energie », « Ecole pour Demain », les animations scolaires du CRIE ou d’INTRADEL...</p> <p>INTRADEL propose d’organiser des sensibilisations relatives à la limitation de la production de déchets (+ impact positif sur le budget) : promotion de l’eau du robinet, lutte contre le gaspillage alimentaire...</p> <p>Cependant, une « Coordination » à l’échelle des quartiers est complexe vu la multiplicité des acteurs. Une action globale « Consommons moins – Consommons mieux dans les quartiers » est toujours à l’état de l’évaluation de faisabilité.</p> <p><i>Concernant la Guidance énergétique, il s’agit d’une des missions à développer par l’asbl « Liège-Energie » dans le cadre du recours aux moyens du Fonds fédéral de Réduction du Coût de l’Energie. Le dispositif, constitué en partenariat entre la Ville, le CPAS, l’AIS et les sociétés de logements sociaux, entre dans sa phase opérationnelle au 1^{ier} juillet 2011. Il vise à octroyer aux citoyens des prêts à taux réduit pour l’amélioration énergétique de leur logement ainsi qu’à développer un processus de « Guidance Sociale-Energétique » en collaboration avec les Services du CPAS. Le public socialement vulnérable constitue un groupe cible</i></p>	
--	--	--

	<p>privilegié.</p> <p><i>Il convient de noter que le CPAS gère également les moyens dédiés à la lutte contre la précarité énergétique du Fonds fédéral Gaz et Electricité dont les modalités d'affectation ont été significativement réorientées en 2010 en faveur de politiques d'intervention préventives.</i></p>	
<p>6. Certains quartiers ne disposent pas d'espaces verts (ou ceux-ci sont difficilement accessibles).</p> <p>La Ville pourrait développer plus d'espaces verts et plus de zones ludiques (lieux de rencontre, plaine de jeux, piste de pétanques...) au sein des quartiers. Développer des actions communautaires d'insertion sociale et une gestion pluridisciplinaire des espaces verts (environnement – sécurité – nuisances publiques) pourrait en faciliter la réalisation.</p>	<p>Un nouvel espace va être développé au parc Ste-Agathe (concession du CPAS à la Ville) en 2012. Une réhabilitation des chemins de promenades sur 4 ans est prévue à la Chartreuse. Un espace vert va être développé au jardin des quatre tourettes. Un plan d'illumination des statues et du parc d'Avroy est envisagé. La roseraie du parc de la Boverie va être réhabilitée.</p> <p>133 espaces de jeux sont recensés sur la Ville de Liège. Le cadastre est fait mais un relevé plus détaillé est en cours de réalisation. Il apparaît qu'il y a un manque dans l'hyper-centre.</p> <p>Une étude démographique est en cours pour voir si ces espaces sont fréquentés.</p> <p>Les espaces sont développés dans une optique intergénérationnelle : pétanque, barbecue, terrain de jeux multi-sports.</p> <p>L'objectif est que chaque âge puisse y trouver une occupation.</p> <p>Le travail quotidien consiste en l'entretien</p>	

	<p>et en la mise aux normes.</p> <p>De nouveaux projets se développent : plaine de jeux « Comhaire » au Laveu (Agoraspace, petit barbecue...), nouvelle plaine de jeux dans le parc public de Péville, modernisation des plaines de jeux de la Place de la Libération à Droixhe et du boulevard du 14ème de Ligne Citadelle.</p>	
7. Rendre opérationnelle la mise en place de l'entité locale du Fonds de réduction du coût global de l'énergie « Liège-Energie ASBL ».	<p>L'asbl « Liège énergie » a débuté sa collaboration avec le FRCE en avril 2011 et entrera en phase opérationnelle au 1^{er} juillet.</p> <p>L'objectif est d'affecter entre 2 et 5 millions d'€ par an sous forme de prêts à taux réduit pour l'amélioration énergétique des logements liégeois.</p> <p>Au moins 200 dossiers de crédit devraient être finalisés par an, dont au minimum 20% relevant du public cible des personnes précarisées.</p>	
8. Accorder davantage d'exonération de la taxe urbaine.	<p>Actuellement, 12,4 % des ménages bénéficient d'une modération. Aller plus loin par un relèvement du seuil aurait des conséquences budgétaires importantes et qui devraient immanquablement être compensées.</p>	
9. Développer des campagnes de sensibilisation sur le concept général de consommation adaptée à toutes les	<p>Une campagne de sensibilisation va être lancée sur le concept « génération de</p>	

<p>catégories de populations en tenant compte des différences socio-économiques, de générations, de cultures, de langues, de bagages intellectuels...</p> <p>Développer les actions visuelles, les partenariats et les relais de diffusion de ces informations.</p>	<p>consommateurs ».</p>	
<p>10. Participer à la lutte contre la pauvreté par la formation, la sensibilisation et la prévention en privilégiant des comportements de consommation écologiques et durables au quotidien et ce, dès le plus jeune âge.</p>	<p>La Cellule Environnement y est sensible : proposition d'organiser en partenariat avec le secteur associatif d' « une journée sans viande ». Le Service Environnement et Développement durable propose des animations gratuites sur le thème « consommons moins, consommons mieux », en vue d'informer et soutenir les actions liées à l'énergie, au climat et à l'environnement. (3 dates en 2011)</p>	
<p>11. Dispenser des informations sur les économies d'énergie, l'éco-consommation et la gestion des déchets aux résidents des immeubles (que ces derniers soient locataires ou propriétaires) via les sociétés de logement social et les sociétés de syndic.</p>	<p>Le Service « Développement Durable » va organiser une dizaine d'animations sur les économies d'énergie et une dizaine sur l'éco-consommation.</p> <p>Parmi les publics cibles il y aura les responsables et gérants/sociétés de logements sociaux. Eux aussi doivent être formés et informer leur public. C'est aussi leur intérêt d'avoir des locataires qui gèrent bien leur budget.</p> <p>Rem : des « répondants-bâtiments » sensibilisés aux économies d'énergie sont affectés à des bâtiments communaux.</p>	
<p>12. Défendre (auprès des autorités compétentes) la mise en place d'un système</p>	<p>La Ville ne demande pas mieux, pour autant que les données provenant du fédéral soient</p>	

automatisé de reconnaissance des droits sociaux permettant aux ayants droits une réduction ou une exonération de la taxe urbaine.	exploitables et que le respect de la vie privée soit garanti. Il semble que le niveau fédéral travaille actuellement à rendre le statut BIM/OMNIO automatique.	
13. Poursuivre la rénovation des logements sociaux très énergivores en favorisant les économies d'énergie.	L'asbl « Liège-Energie » est constituée avec les acteurs publics du logement, l'Agence Immobilière Sociale et les sociétés de logements sociaux. L'objectif est d'appuyer la rénovation énergétique des logements sociaux par des moyens financiers fédéraux complémentaires à ceux alloués par l'autorité régionale.	
14. Augmenter le nombre de Recyparcs sur le territoire de la commune.	Intradel a la volonté, dans les années à venir, de créer 2 à 3 recyparcs supplémentaires à Liège.	

AXE 4- L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION

Propositions d'actions à améliorer ou à réaliser mentionnées dans le Mémoire	Actions communales : Ville et CPAS	Actions des autres opérateurs
1. Agir concrètement contre les stéréotypes en matière d'orientation scolaire.	Plusieurs actions sont menées en ce sens par l'Instruction publique. Une attention particulière a été réservée à la gentrification des filières d'études.	
2. Augmenter les places disponibles en garderies scolaires, haltes-garderies, crèches, pour lutter contre les freins à la formation ou à la mise à l'emploi des personnes précarisées socialement ou économiquement	« Plan d'actions 2008 – 2015 Petite enfance » : l'objectif du plan d'actions est de créer 450 places supplémentaires. Pour ce faire, huit projets d'accueil en matière de petite enfance sont actuellement développés avec un total de 166 places d'accueil auxquelles il faut ajouter les efforts spécifiques des mini-crèches de la Ville (54 places d'accueil) et ceux des milieux d'accueil d'initiative privée.	
3. Assurer des interventions socio-éducatives durables auprès des familles en matière de gestion de budget.	Deux écoles en discrimination positive bénéficient d'une assistante sociale qui peut au besoin orienter les familles concernées vers un opérateur compétent.	
4. Améliorer l'accueil des primo-arrivants dans les structures de formation.	Des classes spécifiques pour les primo-arrivants sont mises en place par l'Instruction	

	Publique à l'école de Beauvoir. Cependant, nous croyons plus à la dispersion des élèves primo-arrivants dans les écoles dans le but d'éviter tout phénomène de « ghettoïsation ». Pour les élèves primo-arrivants parlant l'anglais, les écoles d'immersion en langue anglaise peuvent constituer une autre orientation.	
5. Lutter contre les stéréotypes relatifs aux choix des options dans l'enseignement technique et professionnel.	Plusieurs actions sont menées en ce sens par l'Instruction publique. L'IP prône toutefois avant tout l'idée d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement des matières techniques et professionnelles choisies dans le but d'améliorer la motivation des élèves.	
6. Réduire le coût des activités connexes proposées par les établissements scolaires y compris les frais de transport en commun pour se rendre à ces activités (excursions, voyages, journées sportives, visites d'exposition...).	L' Instruction Publique est particulièrement attentive à l'importance de diminuer les coûts inhérents à ces activités, par ailleurs imposées par décret. L' Instruction Publique lutte contre tout paiement de matériel scolaire. Dans l'enseignement technique, cela s'avère difficile au vu du matériel spécifique demandé.	
7. Promouvoir davantage les enseignements technique et professionnel : <ul style="list-style-type: none"> en organisant des actions de sensibilisation ciblées pour l'ensemble des parents d'élèves (journées portes ouvertes, visites d'entreprise...) 	Des campagnes de publicité et des journées portes ouvertes sont organisées pour promouvoir les écoles techniques et professionnelles de la Ville.	

<ul style="list-style-type: none"> • en améliorant l'information donnée dès la fin de l'enseignement primaire. 		
<p>8. Améliorer l'information relative aux appellations et abréviations utilisées dans le jargon scolaire et parfois méconnues (C.E.B., C2D, Bachelier, Master...).</p>		
<p>9. Subventionner des postes de traducteurs dans les écoles afin d'encourager la participation de certains parents aux réunions de parents d'élèves et de les sensibiliser au suivi du parcours scolaire de leurs enfants.</p>	<p>Les écoles peuvent au besoin avoir recours aux services des traducteurs sociaux du SETIS.</p>	
<p>10. Créer un fonds d'aide destiné aux besoins scolaires des jeunes défavorisés, quel que soit le réseau d'enseignement.</p>	<p>Des fonds existent déjà :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Truffaut-Delbrouck • Home du grand Air <p><i>Les enfants de familles aidées par le CPAS peuvent solliciter des aides en la matière dans le cadre du subside du SPP Intégration sociale spécifiquement dédié à la lutte contre la pauvreté infantile (subside Courard).</i></p>	
<p>11. Développer et soutenir les collaborations entre les écoles et les écoles de devoirs.</p>	<p>L' Instruction Publique développe le projet «Aide à la réussite» avec l'asbl «Autour de l'école» qui vise à pallier la carence en écoles de devoirs pour les élèves de l'enseignement secondaire. Ce projet s'inscrit dans la suite des recommandations du Conseil communal consultatif des jeunes.</p> <p>Des écoles de devoirs ont été créées dans plusieurs quartiers et sont animées par des animateurs communaux. Les liens avec les écoles d'où proviennent les enfants sont</p>	

	établis au travers d'un cahier de communication entre l'enseignant et l'animateur.	
12. Augmenter les moyens en personnel, matériel et financier pour intensifier et développer les systèmes d'accrochage scolaire (remédiations, Écoles de devoirs, cours particuliers gratuits ou à bas prix...).	<p>A chaque fois que cela est possible, et ce en fonction des caractéristiques socio-économiques de leurs élèves, les directions tentent d'obtenir des moyens supplémentaires de la CFWB pour développer des mesures de remédiation.</p> <p>Dans le cadre de l'action « Stade ouvert » menée par le Fan coaching, un centre de soutien extra scolaire se développe dans le stade du Standard pour les enfants et les adolescents du quartier de Sclessin rencontrant des difficultés scolaires.</p>	
<p>13. Améliorer l'implémentation des centres PMS (psycho-médico-social) pour offrir un service plus rapide et adapté. Cela pourrait passer par une amélioration des collaborations entre les différentes équipes éducatives. Par service adapté il faut considérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réinstauration du dialogue entre l'école et les familles • l'orientation vers des services d'aides sociales • le suivi d'une rééducation logopédiste • l'implication des parents dans l'éducation des enfants • le travail sur la resocialisation d'enfants. 	<p>Le problème de la distance entre les élèves et les CPMS se posait avant tout dans le secondaire car l'élève doit se rendre dans les CPMS situés en dehors de l'école. Une négociation a eu lieu en vue de diminuer les distances réelles à parcourir par les élèves. Par ailleurs, une réorganisation de ce service est menée.</p>	

14. Favoriser l'accès à la formation pour les personnes inscrites sur un registre d'attente ou sans-papiers et ne pouvant dès lors s'inscrire comme demandeurs d'emploi.		
15. Valoriser l'enseignement professionnel dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale. Une augmentation des moyens serait profitable.	Cette recommandation a été transmise au Ministre de la CFWB concerné.	
16. Développer une expérience pilote « Bassin de vie » à l'instar de la Ville de Charleroi et créer un pôle de formation qui associerait, autour du Forem, les centres de formation pour adultes, les employeurs et le secteur de l'enseignement. Les « bassins de vie » peuvent contribuer notamment à la relance de certains métiers abandonnés et peuvent sensibiliser les jeunes aux débouchés de certaines professions.		
17. Interpeller l'ONE pour la reconnaissance de l'accueil d'urgence et des haltes-garderies.	Un courrier va être adressé à l'ONE.	

Axe 5 - LA FAMILLE

Propositions d'actions à améliorer ou à réaliser mentionnées dans le Mémoire	Actions communales : Ville et CPAS	Actions des autres opérateurs
1. Promouvoir les actions d'une équipe pluridisciplinaire formée à cette tâche pour offrir aux familles vivant ou ayant vécu un événement critique et/ou dramatique (perte d'un proche, expulsion, licenciement...) des lieux conviviaux de rencontres et d'échanges entre pairs, afin de pouvoir y partager leur vécu, leurs sentiments et leurs émotions sans nécessairement un encadrement de type psychologique, social ou administratif.		
2. Créer et promouvoir d'autres espaces d'accueil neutre conjoints-parents-enfants en cas de crise conjugale et/ou familiale, afin de favoriser la reprise du dialogue. Trouver les moyens financiers nécessaires afin d'engager le personnel d'encadrement requis.	C'est une mission remplie, par exemple, par l'asbl « Intermissions » récemment implantée à Liège. Cette asbl est soutenue par la Ville en 2011.	
3. Promouvoir les lieux de soutien et de parole pour les familles par la mise en place d'un numéro vert pratiquant l'écoute anonyme.	Un numéro vert (0800/30.030) a été mis en place par la Région Wallonne. L'associatif remplit ce type de mission (plannings familiaux par exemple). Soutien possible via l'appel à projets en matière de lutte contre la pauvreté (cette possibilité est d'ailleurs ouverte pour	

	plusieurs propositions du présent plan d'action).	
4. Promouvoir l'installation d'une mairie de quartier dans plus de quartiers liégeois.	Une nouvelle mairie de quartier va s'ouvrir mi-2011 à Bois-de-Breux.	
5. Faciliter l'accès aux groupes de paroles existants sur les thématiques liées au rôle de parents ainsi que ceux centrés sur l'éducation des enfants afin de redonner du sens à l'identité familiale et au rôle de parents.	Au delà des activités des services existants au sein de la Ville (InterG, Carrefour des services sociaux, etc.), une discussion en groupe Ville-Province « Prévention des violences intrafamiliales » sera initiée.	
6. Soutenir les actions existantes qui refusent les mutilations génitales pratiquées sur les enfants.	Participation du Collectif contre les mutilations génitales lors de la Semaine Santé 2011 «Vie affective et sexuelle».	
7. Soutenir et promouvoir les campagnes de lutte contre les violences intra familiales.	Le service de Prévention des violences intrafamiliales du plan de prévention conçoit et met en œuvre divers projets de campagnes de prévention des violences intrafamiliales, en étroite partenariat avec l'ensemble des services et institutions actifs à Liège dans ce secteur.	
8. Assurer une meilleure guidance des personnes qui se trouvent dans une situation de monoparentalité. Guidance en termes de droit, de services ou encore de lieux d'écoute en vue de réconcilier vie professionnelle et vie familiale des familles de type classique et monoparental.	Soutien possible via l'appel à projets en matière de lutte contre la pauvreté (cette possibilité est d'ailleurs ouverte pour plusieurs propositions du présent plan d'action).	
9. Accroître les capacités d'accueil dans les crèches et mini-crèches de la Ville pour permettre aux familles monoparentales de trouver plus facilement des places pour leur(s) enfant(s) notamment en cas de recherche d'emploi, de maladie ou de	«Plan d'actions 2008 – 2015 Petite enfance» : l'objectif du plan d'actions est de créer 450 places supplémentaires. Pour ce faire, huit projets d'accueil en matière de petite enfance sont actuellement développés avec un total de	

handicap.	166 places d'accueil auxquelles il faut ajouter les efforts spécifiques des mini-crèches de la Ville (54 places d'accueil) et ceux des milieux d'accueil d'initiative privée.	
10. Développer les modes de transport pour les personnes à mobilité réduites qui doivent se rendre en dehors du territoire de la commune pour les rencontres parents - enfants.		
11. Harmoniser les différentes pratiques en terme d'allocations de remplacement en fonction des différentes réalités familiales et sociétales.		
12. Assurer la promotion et le développement du financement du Service des créances alimentaires (SECAL) auprès des personnes socialement défavorisées.		
13. Solliciter les autorités publiques pour qu'elles organisent la prise en charge de la guidance budgétaire en médiation de dettes.		

AXE 6 - LA GRANDE PRECARITE

Propositions d'actions à améliorer ou à réaliser mentionnées dans le Mémoire	Actions communales : Ville et CPAS	Actions des autres opérateurs
1. Augmenter l'offre de lavoirs/douches publics en complément des services existants mais insuffisants.	<p>Contact entre la Ville et l'Armée du Salut : réorientation des activités de cette dernière au Longdoz – offre a été faite d'un subside annuel de la Ville de 15 000 € pour la création d'un service de douches (3). Un subside est octroyé en 2011 à l'Asbl Le Monde des possibles pour l'aménagement d'une salle de bain. D'autres possibilités sont ouvertes.</p> <p>La Ville de Liège participera au plan canicule en mettant à dispositions des douches sur le complexe sportif de Cointe durant les vacances scolaires d'été.</p> <p>La piscine de Jonfosse (ouverture en 2014) disposera d'un service de 6 bains et 6 douches publics.</p> <p>Une réflexion concernant la possibilité d'utiliser des infrastructures de la ville (IP, sportive, etc.) pour offrir des possibilités dans un laps de temps plus court sera menée en collaboration avec le secteur associatif.</p>	
2. Relancer un lieu de coordination des acteurs des aides matérielles et alimentaires.	Ce projet démarrera en septembre 2011.	

<p>3. Vulgariser l'information sur les droits sociaux par le service Communication de la Ville et en faciliter leur accès à chaque citoyen, en priorité aux personnes plus précarisées.</p>	<p>Une brochure de présentation du Service social communal vient d'être réalisée en quatre langues (français, anglais, arabe et italien).</p>	
<p>4. Sensibiliser l'opinion publique à la pauvreté cachée.</p>	<p>Opération déjà menée : «Cent œuvres pour lutter contre la pauvreté» mise en place fin 2010 par le CPAS de Liège.</p> <p>www.liegecontrelapauvrete.be</p> <p><i>D'autres actions de communication seront menées régulièrement.</i></p>	
<p>5. Continuer à fédérer toutes les communes environnantes autour du Relais social du Pays de Liège (RSPL) avec une implantation et des actions au niveau de l'agglomération liégeoise.</p>	<p>Le CPAS de Seraing a accepté la présidence du comité de pilotage du RSPL (John DEVRIESE). La collaboration entre les différents services tant publics qu'associatifs s'intensifie sur le terrain.</p> <p>Exemple : dépôt commun Seraing-Liège d'un projet commun à la CFWB concernant la lutte contre le décrochage social des 18-25 ans.</p>	
<p>6. Lutter contre les freins à l'hébergement. À titre d'exemple, appuyer les besoins financiers des abris de nuit et des Maisons d'Accueil en vue d'améliorer l'accueil, l'encadrement et l'accompagnement des personnes ainsi que leur suivi en post-hébergement.</p>	<p>L'augmentation des moyens au cours de l'hiver 2010-2011 a essentiellement été consacrée à l'engagement de travailleurs sociaux à cette fin.</p> <p>Suite à l'étude menée par les relais sociaux sur les freins à l'hébergement, le Gouvernement wallon envisage d'octroyer davantage de moyens financiers aux abris de nuit pour leur permettre d'assurer plus efficacement leurs missions.</p>	
<p>7. Remédier à la saturation des accueils de</p>	<p>Cet objectif se réalise en partie</p>	

<p>nuit et des services d'urgence suite aux demandes d'aides formulées par des personnes en situation de séjour illégal en amenant une réflexion de fond sur leurs problématiques.</p>	<p>notamment depuis l'hiver 2010-2011 par la levée de l'anonymat.</p> <p>Le RSPL est le lieu adéquat pour mener une réflexion sur le nombre de dispositifs d'accueil et la pertinence de leur localisation dans les quartiers.</p>	
<p>8. Octroyer des moyens supplémentaires aux associations de terrain tout en réfléchissant à la manière d'aider les personnes en illégalité de séjour à sortir des abris de nuits.</p>		
<p>9. Lors du travail en réseau et des collaborations inter-services, veiller à systématiser le partage des expériences de travail, l'uniformisation des méthodes de travail, la réflexion sur la notion de secret professionnel partagé... en tenant compte du développement de la communication informatique.</p>	<p>Le rapport sur la mendicité fera l'objet d'une nouvelle analyse au regard du contexte actuel, et ce avant fin 2011.</p>	
<p>10. Solliciter les moyens financiers nécessaires au développement de dépistages et de suivis sanitaires ambulants et gratuits au sein des quartiers les plus défavorisés de Liège.</p>	<p>Un suivi sanitaire des toxicomanes est assuré depuis mai 2011 via deux mini bus qui circule dans trois lieux différents (remplacement de Start Mass). Une évaluation du projet est prévue fin septembre 2011.</p> <p>Le Relais santé accueille fréquemment les bus de prévention de la Province de Liège.</p>	
<p>11. Renforcer l'accompagnement des bénéficiaires dans la lutte contre l'isolement</p>	<p>Le CPAS de Liège a inscrit dans sa note de politique générale la nécessité</p>	

<p>social et familial. Favoriser leur engagement dans un parcours d'insertion et l'élaboration d'un projet personnel et/ou socioprofessionnel. Développer les actions qui permettent de retrouver une identité et une utilité sociale.</p>	<p><i>d'augmenter le passage des bénéficiaires du RIS vers les services d'insertion sociale. Le CPAS mène un travail d'échange entre services de l'action sociale et antennes de l'aide sociale pour renforcer la confiance mutuelle et par conséquent augmenter le nombre de bénéficiaires du RIS aidés en antennes envoyés vers nos SIS.</i></p>	
<p>12. Assurer une continuité dans le suivi des personnes aidées lorsque les compétences d'une institution ou d'un service résidentiel (ex : prison, hôpital...) s'arrêtent. Établir une interface cohérente avec le milieu de vie.</p>		
<p>13. Donner les moyens aux services d'aide aux personnes en difficulté de santé mentale d'amplifier les accompagnements en milieu de vie.</p>	<p><i>Le projet « Précarité et santé mentale » du RSPL auquel sont associés divers acteurs publics (CPAS, ISOSL...) et associatifs (services de santé mentale, lieux d'accueil de jour et d'hébergement, La Fontaine, Revers...) met en place des actions rencontrant les propositions énoncées en renforçant les synergies entre les acteurs hospitaliers et ambulatoires et en rencontrant les personnes concernées sur leur lieu de vie.</i></p> <p>Le projet « Urgences médico-psycho-sociales du CHR » au sein du Plan de Prévention et du RSPL s'est adapté pour permettre aux psychologues engagés dans ce cadre d'avoir des interventions extramuros auprès de certains lieux d'accueil (Accueil Botanique et Abri de</p>	

	<p>jour) en concertation avec les travailleurs sociaux de terrain.</p> <p>Le projet « 107 » de réforme fédérale de la loi sur les hôpitaux psychiatriques va dans le sens des propositions émises ; le projet retenu pour l'agglomération liégeoise intègre le RSPL à tous ses niveaux de décisions et renforce ainsi de facto les deux objectifs décrits ci-avant.</p>	
--	---	--

AXE 7 - LE HANDICAP

Propositions d'actions à améliorer ou à réaliser mentionnées dans le Mémoire	Actions communales : Ville et CPAS	Actions des autres opérateurs
1. Que les autorités politiques locales exigent du TEC Liège-Verviers d'équiper tous ses bus d'une lame d'accès pour les personnes à mobilité réduite et surtout, veiller à ce que ces lames fonctionnent correctement.	Des contacts réguliers ont lieu entre l'échevinat des Services sociaux, le TEC et diverses associations actives dans le secteur du handicap.	
2. Poursuivre les formations à l'accueil des personnes handicapées physiques et mentales données par AccessPlus aux nouveaux chauffeurs du TEC et idéalement à l'ensemble des chauffeurs.	Cela se fait.	
3. Soutenir et renforcer les campagnes de sensibilisation de la population et des professionnels pour l'intégration des personnes handicapées dans leur milieu de vie (école, travail, famille...).	Cela se fait via la « Semaine de l'accessibilité » et la participation à divers salons et manifestations (ex. : Autonomies).	
4. Développer des pratiques innovantes assimilant la dimension de l'animation pour favoriser l'insertion sociale des personnes handicapées au sein de leur quartier (via les mairies de quartier, les Maisons intergénérationnelles...).	La Ville de Liège sera tout particulièrement attentive à ce que soit repris dans les publications (Ville ou CPAS) le niveau d'accessibilité de l'évènement, du bâtiment, etc. en utilisant « l'indice passe-partout » de l'asbl GAMAH.	
5. Développer les collaborations entre les	<i>Plus de communication permettrait de</i>	

services de maintien à domicile.	<i>mieux faire connaître les aides offertes par le CPAS visant le maintien à domicile. Un groupe de travail va être mis sur pied. Il sera composé des services subsidiés par les services sociaux, les services de soins à domicile du CPAS, etc. en vue de développer des synergies.</i>	
6. Veiller à renforcer la protection de droits des personnes handicapées contenus dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.	La Ville a signé la Charte Egalité-diversité.	
7. Favoriser la création, en partenariat avec le secteur privé, de logements adaptés pour les personnes souffrant d'un handicap physique ou intellectuel.		
8. Vulgariser l'information sur les droits sociaux et l'ensemble des services offerts sur le territoire de la commune et en faciliter l'accès à chaque citoyen.	Le Service AccessPlus comporte en son sein deux personnes « Handicontacts ».	
9. Centraliser l'information pour le public au sein des mairies de quartiers, des Maisons intergénérationnelles.	Mairies de quartier : il en existe 11 (Angleur, Chênée (bientôt rénovée – accès PMR prévu), Bressoux, Grivegnée Bas, Jupille, Rocourt, St- Léonard, Sainte-Marguerite, Sclessin, Thier- à-Liège et Wandre). Une nouvelle va ouvrir à Bois-de-Breux mais celle de St-Léonard va être fermée (peu de succès vu sa proximité avec la cité administrative) Sur base de l'expérience, on remarque en effet que les Mairies de quartier trop proches de la Cité sont moins fréquentées. Seule	

	<p>celle de Ste-Marguerite est maintenue car elle permet de maintenir un accès au public dans le centre en cas de panne ou problème à la Cité.</p> <p>On note la nécessité d'augmenter le personnel de la Cité pour diminuer les temps d'attente et peut-être d'ouvrir le vendredi après-midi (à réfléchir).</p>	
10. Demander au service informatique ainsi qu'à la cellule Communication de la Ville de Liège, la possibilité de centraliser les informations relatives aux personnes handicapées à destination des professionnels et des « aidants proches », sur le site Internet de la Ville de Liège.	Une rencontre va être programmée avec la Cellule Communication.	
11. Stimuler des nouvelles méthodologies de travail et d'approche du public cible.	Dans le cadre du Plan de Cohésion sociale, l'asbl « Gamah » reçoit un subside de la Ville afin de soutenir cette dernière dans ses réflexions et actions relatives aux P.M.R.	
12. Permettre aux personnes handicapées d'être accompagnées dans leurs démarches et déplacements sans surcoût trop important.	Depuis 2011, la Ville soutient l'asbl « Revivre chez soi » qui mène une expérience pilote d'accompagnement de personnes handicapées en dehors leur institution.	
13. Faire respecter les quotas d'engagement de personnes handicapées dans les services publics locaux et sanctionner en cas de non-respect.	Cela se fait au sein de la Ville de Liège avec le concours de l'AWIPH.	
14. Mieux informer le monde du travail sur les différents types de handicaps et sur les avantages qu'un employeur peut obtenir en cas d'engagement d'un travailleur handicapé et lutter contre les a priori négatifs qui sont		

véhiculés envers les personnes handicapées.		
15. Développer les modes de transport de proximité pour les personnes handicapées et prévoir, si nécessaire, la présence d'un accompagnateur. Faire en sorte que l'ensemble des déficiences (intellectuelles et/ou physiques) soit pris en compte dans l'accessibilité aux TEC	A partir du 1 ^{er} juillet 2011, l'asbl « Télé-services », conventionnée avec la Ville, reprend le service 105 du TEC.	
16. Développer des programmes d'apprentissage de compétences sociales et techniques pour les personnes porteuses d'un handicap mental et faisant preuve de peu de compétences face à l'emploi.		
17. Orienter et élargir le champ de réflexion (Forem, partenaires sociaux...) pour l'accès à l'emploi des personnes handicapées en terme de statut, de rémunérations, de bénévolat... L'objectif est de veiller à ce que le travail soit adapté en fonction du trav. tout en assurant une bonne intégration au sein de l'entreprise.		
18. Financer et développer les programmes de formations continuées et adaptées.		
19. Intégrer la spécificité de l'accueil et de l'écoute de la personne handicapée au sein des services généralistes d'information et d'orientation.	Concernant la formation du personnel pour l'accueil des différents publics (personnes handicapées, personnes précarisées), le personnel en première ligne peut suivre des formations à la gestion du stress, à l'accueil du personnel, à l'accueil des personnes	

	étrangères. La Ville a obtenu le label Egalité-diversité décerné par le SPF Emploi, travail et concertation sociale	
20. Tous âges confondus, ce sont plus de 36 % (*) des personnes handicapées qui ont des revenus mensuels en deçà du seuil de risque de pauvreté et qui ont des dépenses liées au handicap. En fonction de ce facteur, il est demandé :		
<ul style="list-style-type: none"> • de revaloriser de façon conséquente les allocations aux personnes handicapées et les indemnités d'invalidité ; • de revaloriser la prise en charge des soins de santé dans le cadre du handicap et de la maladie grave ; • de diminuer les freins financiers pour l'accès aux services à domicile ; • de permettre un accès renforcé aux Fonds communautaires. <p>(*) Étude « Niveau de vie et coûts relatifs à la santé et l'aide à domicile » menée par l'Observatoire ASPH de la Personne Handicapée en 2008.</p>		
21. Assouplir les critères d'accès aux AVJ (Aide à la Vie Journalière).		
22. Prévoir un fonds spécial pour couvrir les frais des administrateurs provisoires de		

biens.		
23. Subventionner la prise en charge financière des prestations et de l'accompagnement social au sein du milieu de vie afin que ces services cumulés et récurrents soient accessibles aux plus démunis.		

Rem. : Pour tous les travaux en voirie, la Ville prévoit un accès PMR pour les cheminements piétons et les traversées piétonnes.

Un budget récurrent de 50.000 € permet d'augmenter le nombre de places de parking PMR (7 à 8 par an).

Un budget de 300 000 € a permis de réaliser environ 150 inflexions de voirie.

Une réunion « bilan » entre l'échevinat des Travaux, l'échevinat des Services sociaux, l'asbl Gamah et la Police est organisée régulièrement.

AXE 8 – L'IMMIGRATION

Propositions d'actions à améliorer ou à réaliser mentionnées dans le Mémoire	Actions communales : Ville et CPAS	Actions des autres opérateurs
<p>1. Organiser et coordonner une structure d'accueil des primo-arrivants et de toute personne étrangère ou d'origine étrangère dans l'objectif de mettre en place un parcours d'intégration (en partenariat avec les différentes structures publiques et privées).</p>	<p>Chaque personne qui se présente pour la première fois est reçue en entretien individuel pour aborder tous les aspects du dossier.</p> <p>Les dossiers sont numérisés et envoyés par voie électronique pour gagner du temps et les centraliser.</p> <p>Rem. : le site web de la Ville a été amélioré pour faciliter son accès. On privilégie l'affichage de contacts à une distribution d'informations qui pourrait être mal comprises. Cela répond au souci d'éviter la surinformation.</p> <p>La Ville, le CPAS, la Police et le CRIPEL travaillent à la mise en place d'un parcours d'intégration des primo-arrivants à Liège : ce projet transversal associera le réseau associatif. Sans moyens supplémentaires, il permettra déjà une meilleure coordination des moyens et l'édition d'une brochure d'accueil. Si nous obtenons des moyens supplémentaires de la Wallonie, un service d'orientation et le renforcement</p>	

	<p>des cours de français sont envisagés.</p> <p><i>Une déclaration d'intention devrait être envoyée au gouvernement wallon dans de brefs délais.</i></p>	
2. Organiser et coordonner, notamment au départ des outils déjà existants, des actions de sensibilisation à la mixité culturelle et sociale, à l'égalité entre les sexes et à la lutte contre certaines formes de discrimination.	<p>Différents activités sont proposées dans les quartiers prioritaires grâce au Plan Fédéral pour les Grandes Villes (PFGV).</p> <p>L'opération « Le rêve de Martin » tente de rencontrer cette préoccupation.</p>	
3. Systématiser l'affichage et rendre plus visible les différentes Chartes, notamment celle pour l'égalité des sexes et celle contre le racisme.	<p>Le Service Communication de la Ville va être sollicité.</p> <p>Un inventaire de ces chartes sera mené et une nouvelle distribution sera organisée.</p>	
4. Mettre en place des mécanismes d'hébergements d'urgence en partenariat avec d'autres communes et/ou services publics.	<p>La Ville (Service social communal) travaille actuellement à un projet d'Hôtel social.</p>	
5. Développer et soutenir les structures d'écoute, d'accueil et d'accompagnement pour les personnes ayant subi des traumatismes à l'origine ou liés à l'exil.		<p>L'asbl Tabane, entre autre, organise des consultations ethnopsychiatriques.</p>
6. Identifier les besoins des personnes étrangères ou d'origine étrangère pour proposer des solutions appropriées à leur parcours.	<p>De manière générale, le fait de travailler par entretien individuel permet de prendre en compte chaque situation et chaque type de personnes.</p>	
8. Interpeller la Communauté française pour qu'elle développe les classes passerelles	<p>Des classes spécifiques pour les primo-arrivants sont mises en place par l'Instruction</p>	

pour les primo-arrivants.	Publique à l'école de Beauvoir. Cependant, nous croyons plus à la dispersion des élèves primo-arrivants dans les écoles dans le but d'éviter tout phénomène de « ghettoïsation ». Pour les élèves primo-arrivants parlant l'anglais, les écoles d'immersion en langue anglaise peuvent constituer une orientation potentiellement intégratrice.	
9. Plaider auprès des autorités supérieures une réflexion portant sur l'équivalence des diplômes, la valorisation des compétences, l'accès aux classes passerelles.		

Point hors mémorandum : le mariage de femmes précarisées d'origine maghrébine (résumé quelque peu généraliste) se fait parfois sous une pression morale appuyée. Cette pression peut pousser ces personnes à accepter de se marier sous peine de se voir exclue du réseau dans lequel elles vivent. Cette problématique mériterait une réflexion spécifique (Il manque à Liège une structure qui puisse aider ces femmes soumises parfois à deux régimes juridiques différents, en particulier si elles sont naturalisées belges. Elles se retrouvent à la fois soumises aux lois belges mais aussi au statut personnel marocain (mariage au Maroc).

AXE 9 - L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Propositions d'actions à améliorer ou à réaliser mentionnées dans le Mémoire	Actions communales : Ville et CPAS	Actions des autres opérateurs
1. Renforcer la prospection dans le secteur privé (PME...) pour favoriser la mise à l'emploi via l'article 61.	Le CPAS relancera annuellement les entreprises par le biais des caisses d'assurances sociales pour indépendants.	
2. Prévoir des clauses sociales dans l'établissement des marchés publics afin de favoriser l'emploi de personnes éloignées de l'emploi.	Une réflexion est en cours.	
3. De nombreux publics précarisés n'ont pas accès aux dispositifs d'insertion : personnes d'origine étrangère sans papiers ; personnes incarcérées ; personnes analphabètes... Il convient d'analyser les causes de la faiblesse du travail auprès de ces publics et de tenter des démarches de remédiation.	Le projet de mise en place d'un parcours d'intégration comprend, sur demande de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un important volet insertion socioprofessionnelle de primo-arrivants. Le premier accueil et un module permettront de travailler à la satisfaction de cet objectif.	
4. Développer la préparation à l'insertion socioprofessionnelle, intensifier l'effort et la prédisposition à l'emploi pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Travailler d'avantage sur les pré-requis notamment avec le public des jeunes de 18- 25 ans	L'antenne-jeunes du CPAS n'a de cesse de déployer des efforts pour que les jeunes de 18 à 24 ans aidés accrochent dès que possible le train de l'ISP via une formation ou un emploi.	

particulièrement à risque.	<i>Une collaboration plus étroite a été mise en place entre l'antenne jeunes (18-25 ans) et REINSER du CPAS de Liège.</i>	
6. Favoriser l'adoption d'une attitude empathique envers les personnes à la recherche d'un emploi. Cette attitude favorise l'accrochage à un emploi.		
7. Chercher à mieux desservir par les transports en commun les sites à haute densité d'activité économique (zonings...) afin d'éviter les exclusions à l'emploi par manque de mobilité.	La Ville soutient la coordination CALIF dans le cadre de son projet mobilité. A la faveur, notamment, de la mise en place du tram à Liège, de nouveaux trajets de bus pourront être envisagés.	
8. Prendre également en compte les travailleurs aux horaires atypiques (milieu hospitalier, secteur de l'HORECA...) pour qui l'offre de transport public n'est pas toujours adaptée.		
9. Renforcer les projets de taxi social.	Le projet « Scoot' en stock » de l'asbl En Vies d'avenir a été lauréat de l'appel à projets à caractère social 2009 et a reçu un soutien financier de 8 000 €. La Ville vient de mettre en place un système de location de vélos à moyenne et longue durée. Le service de transport social ELIS du CPAS de Liège possède 2 véhicules de ce type et va acquérir 1 nouveau véhicule avant la fin de l'année grâce à l'aide de la Loterie nationale et de la Wallonie.	

	<p><i>Nous cherchons en outre à élargir notre charroi via des solutions de leasing gratuit à caractère publicitaire.</i></p> <p><i>Grâce à un subside européen lié aux politiques d'intégration, le CPAS de Liège développe le projet « Alpha-citoyens ». Ce service propose un programme d'activités visant à outiller la personne étrangère hors-UE à mieux appréhender l'environnement du pays d'accueil. Des cours de français, de citoyenneté et des journées de découvertes culturelles sont organisés.</i></p>	
10. Réfléchir à la meilleure stratégie pour rendre l'offre de formations mieux connues des demandeurs d'emploi (site web, télé, radio, journal, affiche...). Canaliser une information concertée afin d'éviter la sur-information.		
11. Augmenter l'offre des services de garde d'enfants à prix démocratiques en vue de permettre aux personnes ayant des enfants de travailler ou de suivre une formation.	<p>La Ville vient de créer un Service d'accueil d'urgence à Droixhe et de reprendre la halte d'accueil d'urgence « Les Franchimontois ».</p> <p>Depuis 2010, elle soutient les haltes-accueil et haltes-garderie associatives (Brasserie Haecht, Place Seeliger (Eclat de rire), La Bambinerie, Les Petits veinards).</p> <p>Une réflexion sera menée en vue de développer de plus grandes synergies entre les services de garde d'enfants malades à domicile proposés par la Ville et le CPAS.</p>	
12. Mettre en place des lieux d'écoute du public cible afin de déterminer quelles sont		

les difficultés rencontrées dans le cadre de l'accès à la formation et à l'emploi.		
13. Sensibiliser les entreprises à adopter une attitude plus accueillante envers les demandeurs les plus éloignés de l'emploi.		
14. Soutenir le secteur de l'économie sociale qui offre des emplois durables pour les personnes précarisées.	<i>Le CPAS de Liège met à disposition des dizaines de travailleurs art.60§7 auprès d'entreprises agréées en économie sociale grâce à des subventions majorées émanant du Fédéral et de la Région Wallonne.</i>	
15. Travailler à plus d'échanges entre : <ul style="list-style-type: none"> • Les opérateurs de formations ; • Les acteurs d'aide à la recherche d'emplois ; • Les employeurs ; • Les stagiaires ; • Les travailleurs. au sein du « bassin de vie » liégeois pour y améliorer l'accès à la formation et à l'emploi.	<i>Les CPAS de Liège et de Seraing ainsi que le CRIPEL y œuvrent actuellement dans le cadre du projet DISISMI qui ambitionne d'améliorer les liens entre les opérateurs pour les publics étrangers.</i>	
16. Plaider auprès des autorités supérieures pour la mise en place de mesures visant à lutter contre les pièges à l'emploi : augmenter le salaire minimum garanti en même temps que les augmentations des allocations sociales.	<i>Il s'agit d'une des revendications principales de la Fédération des CPAS de Wallonie.</i>	
17. Favoriser l'évaluation des compétences du travailleur par une journée d'essai plutôt que par des mesures de recrutement éloignées des réalités du job concerné.		

18. Améliorer la concertation et le travail en réseau entre les mondes de l'enseignement, de la formation et des entreprises pour améliorer l'accès et la mise à l'emploi.	Le forem sera sollicité.	
19. Renforcer les structures existantes d'accompagnement en insertion socioprofessionnelle afin d'y intégrer les nouveaux régularisés.		
20. Accentuer l'accompagnement des personnes en insertion durant les premiers moments de leur contrat de travail.		
21. Mieux doter le CPAS de Liège de moyens financiers pour lui permettre d'accroître l'activation de ses mesures d'aide à l'emploi (article 60 § 7, 61... de la loi organique des CPAS).	<p>Une réflexion va être initiée auprès du personnel d'entretien de la Ville.</p> <p><i>Une des actions stratégiques reprises dans le tableau de bord, accompagnant le plan de gestion du CPAS, fait mention d'une interpellation de la Ville concernant les avantages à recourir à des travailleurs art.60,§7 dans des missions de nettoyage, propreté, bureautique, accueil, etc.</i></p>	
22. Améliorer la coordination et la concertation entre tous les opérateurs de formation.	<p>Il existe, depuis 2007, la Commission communale consultative de l'Associatif social.</p> <p>Dans le cadre du Plan de cohésion sociale, soutien depuis 2009 de l'asbl CALIF (regroupe et coordonne une trentaine d'organismes d'insertion sociale et professionnelle).</p>	
23. Accentuer la mise en place de filières de		

formation en lien avec les offres les plus porteuses d'emploi.		
24. Favoriser la détection de ses capacités au travail manuel et promouvoir l'inscription aux filières d'enseignement ou de formation en rapport avec ses capacités.		
25. Valoriser les formations aux métiers en pénurie.		

Remarque : La Ville de Liège, dans sa politique de gestion du personnel, donne la priorité à l'engagement d'anciens agents PTP ayant donné satisfaction.

AXE 10 - LA JEUNESSE

Propositions d'actions à améliorer ou à réaliser mentionnées dans le Mémoire	Actions communales : Ville et CPAS	Actions des autres opérateurs
1. Développer les animations favorisant la socialisation et l'autonomisation des jeunes dans les quartiers jugés hors d'action prioritaire.	Le service Jeunesse organise ponctuellement des rencontres entre maisons de jeunes.	
2. Faire un diagnostic en terme d'accueil et une proposition structurelle pour l'antenne jeunes du CPAS de Liège à l'issue de sa première année de fonctionnement.	Le diagnostic est déjà en cours de réalisation.	
3. Augmenter le nombre de centres de jeunes sur l'ensemble du territoire de la ville de Liège et maintenir leur gratuité d'accès	La Ville de Liège va construire deux nouvelles maisons des jeunes dont l'ouverture est prévue à la mi-2012 : une à Bressoux et l'autre à Glain, La création d'un centre de jeunes à Burenville est inscrite au budget 2011.	
4. Poursuivre la construction et l'entretien des infrastructures sportives et des plaines de jeux libres d'accès pour tous.	Point de vue piscines : il y a trois piscines scolaires ouvertes : Xhovémont, Laveu et Burenville. La rénovation de la piscine scolaire de Waha est au budget 2011. Généralement, ces piscines sont aussi accessibles aux clubs sportifs. A ces piscines, s'ajoutent celles d'Outremeuse et de Grivegnée. Concernant la piscine Jonfosse : le	

	<p>dossier a été approuvé par le conseil communal du 2 mai dernier et l'ouverture est prévue pour 2014. Le montage proposé repose sur une répartition entre des fonctions publiques et privées.</p> <p>Concernant la patinoire, le chantier est en cours : ouverture en 2012 (site Médiacité).</p> <p>Chaque année, des budgets sont investis pour l'amélioration des infrastructures sportives (halls omnisports, clubs de foot, rugby à Xhovémont...).</p> <p>Remarque : un module de jeux PMR va être installé au sein de la plaine de jeux du Parc de la Boverie (2011) ainsi qu'à la plaine de jeux du Parc d'Avroy (2012).</p>	
5. Développer les moyens logistiques (mise à disposition de personnel, locaux, véhicules...) pour organiser davantage de stages de vacances accessibles à des tarifs préférentiels.		
6. Mettre en place une « plate-forme jeunesse » réunissant les partenaires communaux (jeunesse, instruction publique, CPAS...) et extérieurs (CAAJ, ONE, secteur associatif, syndicats...) afin de garantir la représentation des jeunes et susciter la discussion et la réflexion autour de rencontres thématiques.	<p>La Ville a la volonté de mettre en place cette plate-forme reprenant les acteurs traitant la jeunesse.</p>	
7. Démocratiser les stages, les vacances, les loisirs et toutes les activités proposées aux jeunes par la mise à disposition de moyens financiers supplémentaires.	<p>Rappelons que l'inscription annuelle à une maison des jeunes communale ne dépasse jamais les 5 €.</p>	

8. Créer une Coordination locale unique pour l'Enfant sur tout le territoire de la Ville de Liège.	La coordination locale pour l'enfant existe déjà. Elle vient d'être étendue sur tout le territoire communal.	
9. Sur base des quartiers prioritaires actuels, établir une analyse des besoins de l'ensemble des quartiers de la ville de Liège en terme d'animateurs Jeunesse. Définir, sur base de cette analyse, s'il y a lieu de déployer différemment les interventions des animateurs au sein d'autres quartiers qui répondraient également à des critères d'interventions prioritaires.	L'analyse est réalisée. Elle sera présentée au Collège à l'automne 2011.	
10. Renforcer les liens de proximité entre la population et les différentes infrastructures de quartiers par le biais des éducateurs de rue, des maisons de quartiers, des associations,...		
11. Renforcer la politique de prévention par des actions conjointes et transversales avec les partenaires actifs sur le terrain et relevant des différents niveaux de pouvoirs et veiller à renforcer les moyens financiers en faveur de ces associations.	Une collaboration est en cours entre la Police, le Contrat de prévention et le Plan fédéral pour les Grandes Villes afin de mener des actions cohérentes et coordonnées dans les quartiers.	
12. Obtenir les moyens financiers (personnel, fonctionnement, investissement) qui permettront de développer et d'améliorer les structures d'encadrement et les actions spécifiques pour les jeunes de 18 à 20 ans.		
13. Se baser davantage sur toutes les structures existantes au sein des quartiers pour favoriser le partage de savoirs, de compétences,... Obtenir les subventions nécessaires au travail en réseau (ex : poste	<i>Des rencontres entre le service jeunesse et les services d'insertion sociale du CPAS seront organisées pour favoriser les synergies opérationnelles.</i>	

de coordinateur de quartier).		
14. Développer des actions sur les vecteurs de pauvreté en regard des recommandations formulées dans la recherche « Le lien entre pauvreté et aide à la jeunesse : une recherche qui appelle au dialogue menée dans le cadre du programme Agora à la demande du Service Fédéral de Lutte contre la Pauvreté.		
15. En cas d'implication du SAJ et/ou du SPJ, alléger les démarches administratives afin de trouver des solutions plus rapidement, notamment pour les jeunes d'autant plus démunis face aux démarches à effectuer.		
16. Améliorer le subventionnement des Écoles de devoirs, des Centres d'Expression et de Créativité, des Ludothèques présentes sur le territoire de la ville de Liège.		

AXE 11 - LE LOGEMENT

Propositions d'actions à améliorer ou à réaliser mentionnées dans le Mémoire	Actions communales : Ville et CPAS	Actions des autres opérateurs
1. Déployer dans d'autres quartiers l'expérience pilote du projet « Interface-quartier ».		
2. Développer des espaces de vie communautaires au sein des quartiers.	<p>Deux centres communautaires ont été construits et ouverts en 2010 (Glain et Rocourt).</p> <p>Dans le plan d'ancrage communal du logement, il existe plusieurs projets concernant de l'habitat communautaire : Logement Intergénérationnel à Morinval.</p>	Plusieurs asbl proposent du logement de transit et d'insertion : Suriya (espaces communs), Thays, CFVE (refuge pour femmes battues), Les Tournières.
3. Établir un cadastre des petits logements (< 28 m ²) sur le territoire de la commune afin de mettre, entre autres, en relation « offre » et « demande » de logement. Un cadastre du logement, c'est une évaluation technique et sanitaire de l'état « physique » du bâti en fonction de l'affectation de celui-ci. Un tel cadastre permet de savoir entre autres : l'état de sécurité, salubrité et hygiène d'un bâtiment, son titulaire (propriétaire, locataire).	<p>L'échevinat possède une liste des petits logements avec permis ou demande (croisement avec la taxe communale).</p> <p>7 200 petits logements sont répertoriés dont +- 3 000 kots et le reste en résidence principale.</p> <p>Cette liste existe donc mais est difficilement publiable.</p> <p>Le permis permet de vérifier l'état du bâtiment et les amendes administratives vont arriver pour les propriétaires en défaut de permis.</p>	

	<p><i>Le CPAS de Liège tient à jour une liste confidentielle des logements pour lesquels il convient de ne pas attribuer de garanties locatives ; le but étant de préserver les ménages contre l'intégration de logements insécurisés ou insalubres, de lutter contre les logements insalubres et contre les marchands de sommeil. Elle est cependant utilisée lors des réunions du GROPOA.</i></p>	
<p>4. Réaliser un cadastre des loyers au niveau communal, wallon voire belge. Un cadastre des loyers, c'est l'évaluation « objective » du prix des loyers selon l'affectation, les caractéristiques techniques et sanitaires et la situation du logement.</p> <p>Un tel cadastre pourrait aider à mettre plus facilement en pratique l'ADEL (Allocation de déménagement et de loyer de la RW). En effet, parce qu'il déterminera plus clairement le coût réel d'un loyer, la Région Wallonne saura quel montant allouer à un ménage à bas revenus pour lui permettre de se loger décemment.</p>	<p>A l'interne du service du logement, on encode toutes les annonces pour avoir une idée du niveau des loyers par quartier. Il n'y a pas actuellement d'évaluation de l'évolution des loyers pour un bâtiment mais si un locataire veut savoir si un loyer a augmenté, il peut demander une copie de l'ancien bail à l'enregistrement.</p> <p>Création d'un Observatoire au niveau wallon ; cf motion votée au parlement wallon le 14 juin 2011.</p> <p>On envisage de faire vérifier l'affichage du loyer par des agents assermentés (exemple : par les personnes qui vérifient les enseignes commerciales – réflexion va être menée).</p>	
<p>5. Demander au Centre de Traitement de l'Information de la Ville de Liège (le CTI) de trouver les solutions techniques et informatiques nécessaires pour rendre possible la centralisation en un seul lieu, les statistiques et informations inter- services</p>	<p>Une centralisation a été réalisée durant quelques années (projet HASEPRO) en récupérant diverses bases de données (arrêté d'inhabitabilité, permis de location, permis d'urbanisme...) mais cette base de données était trop grosse. Ainsi les services</p>	

relatives au logement sur la ville de Liège. Cela favorisera une meilleure circulation de l'information entre les différents acteurs et services liégeois.	font leur propre base de données. La création du Gropoa vient quelque peu suppléer cette base de données.	
6. Créer un guichet unique (CPAS-Ville-Associations), lieu d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement en matière de logement et d'énergie.	La maison de l'habitat sera ouverte en 2011, il s'agit d'un lieu d'accueil unique au public pour toute question de logement.	
7. Réfléchir à une articulation entre la sous-commission logement de la Commission communale consultative de l'Associatif social et « l'ancien » Carrefour-logement.	Envisager la possibilité de créer une « plate-forme logement », Objectifs : réflexion, information, échanges et actions.	
8. Mettre en place une cellule technique spécifique (technostructure) à l'intention des travailleurs de terrain tous réseaux confondus, chargée de centraliser l'information juridique, technique et sociale en matière de logement.	Deux fardes avaient été réalisées par la Coordination sociale des Services sociaux. Réactualisation à envisager.	
9. Initier une coordination d'agglomération des SPLS (Sociétés Publiques de Logement Social).	Cette coordination existe à la Ville dans le cadre du plan d'ancrage communal du logement. Les différents acteurs sont réunis régulièrement.	
10. Prévoir la mise en place d'une structure d'accueil pour les gens du voyage sur le territoire de la commune ou dans l'agglomération liégeoise comprenant au minimum un accès en eau potable et des sanitaires.		Le Gouverneur de la Province de Liège se charge actuellement de réaliser un cadastre des propositions à l'échelle de la province.
11. Désigner des personnes de référence (des référents) pour accompagner activement la personne en quête de logement du début à la fin.	Notion de référent social dans le Code du Logement en préparation.	

<p>12. Recréer une structure de coordination interdisciplinaire sur la thématique du logement afin de poser un diagnostic et d'établir une méthodologie visant des solutions durables et concertées en adéquation avec les différentes politiques communales, régionales et fédérales. Veiller à ce que des représentants de la population (dont les personnes précarisées) y soient associés. Déterminer les conditions de leur représentation au sein de cet organe de coordination et de discussion, ainsi que les moyens octroyés pour leur permettre de construire leurs pensées, leurs interventions.</p>	<p>Voir points 7 et 9.</p>	
<p>13. Contrôler la mise en application des lois/règlements communaux relatifs au logement et sanctionner si nécessaire (ex : affichage du prix du loyer).</p>	<p>Voir point 4.</p>	
<p>14. Augmenter le nombre de logements de transit et d'urgence ainsi que de logements d'insertion.</p>	<p>La Ville de Liège respecte les quotas en la matière. Il nous paraît nécessaire que toutes les communes avoisinantes partagent également cet effort.</p>	
<p>15. À la fin du Plan Hiver, assurer la continuité du suivi pour les bénéficiaires.</p>	<p><i>Le Relais social et le Dispositif d'Urgence Sociale du CPAS, plaident pour l'étalement des moyens reçus dans le cadre du Plan hiver sur toute l'année car le problème d'insertion par le logement existe toute l'année.</i></p>	
<p>16. Établir un diagnostic et des critères de « contrôle local » afin de reconnaître et subventionner les Maisons d'Accueil pour personnes en difficultés permanentes non reconnues par un système d'agrément de la</p>	<p>Maisons d'Accueil : un groupe de travail est en place au sein de la Ville avec un projet de règlement communal.</p>	

Région wallonne.		
<p>17. Donner plus de moyens (surtout en personnel) aux associations et services travaillant au relogement des personnes précarisées dans le secteur locatif privé pour développer l'offre de logements conformes sur le territoire de la commune.</p> <p>Favoriser les propositions qui pourraient mutualiser les ressources.</p>	<p>L'AIS est en cours de restructuration, d'intégration et de développement au sein de la maison de l'habitat.</p> <p>Il faudra veiller à augmenter l'offre de l'AIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en amplifiant la prospection, • en assurant un suivi efficace du patrimoine. 	
<p>18. Donner plus de moyens (y compris en personnel) aux associations et services pour aider les citoyens, surtout les plus précarisés, à constituer des dossiers et leurs permettre de bénéficier « pleinement » des dispositifs déjà existants en matière de logement.</p>		
<p>19. Sensibiliser les propriétaires quant à leurs responsabilités locatives conformément au CWATUPE (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie) en matière de permis de location, de sécurité, de salubrité et d'hygiène...</p>	<p>L'échevinat du logement a le projet de prendre une demi-page dans les journaux toutes-boîtes afin d'y donner les informations concernant les permis de location. Il existe une brochure sur les aspects techniques du permis de location qui est téléchargeable.</p>	
<p>20. En terme de sécurité, permettre à l'autorité communale la visite spontanée des habitations privées. En cas d'accord, le Collège devra veiller à ce que ce travail d'audit du bâti n'entraîne pas l'exc. du public précarisé qui occuperait un logement identifié comme inadapté ou non conforme.</p>	<p>Depuis février, il y a un groupe d'étude avec l'UVCW concernant les réglementations, la problématique incendie...</p>	
<p>21. Mettre en place un fonds public de</p>	<p><i>Le CPAS peut octroyer des aides <u>non</u></i></p>	

<p>garantie locative pour les personnes précarisées à l'instar de ce qui se fait à Bruxelles. Ce prêt est accessible quel que soit le statut professionnel (salarié, indépendant, sans emploi) pour autant que les ressources soient suffisantes pour payer le loyer majoré de la mensualité de remboursement du prêt.</p>	<p><i>récupérables « premier loyer caution » et « prime d'installation ».</i></p> <p><i>Le CPAS peut également prévoir, en complément de l'aide non récupérable, un prêt pour constituer une garantie locative pour les personnes bénéficiant d'une aide quelconque du CPAS. (par exemple, pour le deuxième mois de garantie locative).</i></p>	
<p>22. Développer les initiatives d'habitations protégées; octroyer les moyens financiers nécessaires pour un accompagnement psychosocial au sein du milieu de vie pour le public souffrant de problématiques de santé mentale et confronté à une installation dans un logement du secteur privé suite à un séjour en structure d'hébergement (MRS, Maison communautaire, hôpital psychiatrique...).</p>		
<p>23. Trouver les moyens financiers nécessaires afin d'engager le personnel d'encadrement requis au développement des logements d'urgence et de transit. Les subventions actuelles permettent la création, la rénovation ou l'aménagement de logement de transit ou d'insertion. Cependant, elles ne tiennent pas compte des frais de personnel qui permettent d'assurer l'encadrement social nécessaire.</p>		
<p>24. Indiquer sur le formulaire de demande de logement social, l'information selon laquelle,</p>		

<p>un certificat de bonne vie et moeurs non vierge n'est pas un critère d'exclusion.</p> <p>Cette précision mettra fin à l'exclusion latente volontaire des candidats au logement public n'ayant pas un casier judiciaire vierge.</p>		
<p>25. Interpeller le législateur pour qu'il détermine un tarif fixe accessible aux plus démunis pour les frais bancaires liés à la constitution d'un dossier de demande de garantie locative.</p>		
<p>26. Veiller à individualiser le plus possible les charges dans les logements publics. Quant aux charges collectives « non-individualisables », songer à en réduire les coûts.</p>	<p>Cf Code du Logement.</p>	
<p>27. Développer et assouplir les critères d'octroi de la prime ADEL subventionnée par la Wallonie afin qu'un maximum de personnes puissent en bénéficier et trouver un logement adapté durablement.</p>	<p>Cf réformes du Code du Logement.</p>	
<p>28. Mettre effectivement en application le décret « Allocation Loyer ».</p>	<p>Cf réformes du Code du Logement.</p>	
<p>29. Accélérer les démarches de clôture de bail dans les sociétés de logement public (état des lieux, charges, factures d'énergie...) afin de réduire le délai de 6 mois de restitution de la caution locative.</p>		
<p>30. Mettre des verrous légaux pour empêcher la spéculation immobilière et/ou la « gentrification » de certains quartiers et ainsi permettre aux gens de rester dans leur logement, leur quartier, leur ville.</p>		

AXE 12 - LA SANTE

Propositions d'actions à améliorer ou à réaliser mentionnées dans le Mémoire	Actions communales : Ville et CPAS	Actions des autres opérateurs
1. Soutenir les projets qui prennent en compte les facteurs déterminants de la santé, qui reconnaissent les savoirs, les ressources, les compétences, les besoins réels des personnes précarisées et qui s'appuient sur ceux-ci pour développer les projets dans une démarche de co-construction (la participation).	Un appel à projets en matière de lutte contre la pauvreté relatif à la santé, pour un montant total de 10 000 €, a été lancé suite au Conseil communal du 30 mai 2011 par l'Echevinat des Services sociaux à l'attention du secteur associatif relatif à la santé.	
2. Désigner une personne relais au sein des services de la Ville sensibilisé à la problématique des personnes SDF qui décèdent afin d'informer les services concernés et d'accompagner les proches ou le défunt s'il n'y a aucune personne à contacter. L'objectif étant de garantir le droit à la dignité jusqu'au bout.	Depuis cette année, une cérémonie d'hommage aux victimes de la rue est organisée à l'Hôtel de Ville par la Ville et le Relais social.	
3. Permettre l'ouverture tout au long de l'année de plus de douches publiques.	Contact entre la Ville et l'Armée du Salut : réorientation des activités de cette dernière au Longdoz – offre a été faite d'un subside annuel de la Ville de 15 000 € pour la création d'un service de douches (3). Un subside est octroyé en 2011 à l'Asbl Le Monde des possibles pour l'aménagement d'une salle de bain.	

	<p>D'autres possibilités sont ouvertes.</p> <p>La Ville de Liège participera au plan canicule en mettant à dispositions des douches sur le complexe sportif de Cointe durant les vacances scolaires d'été.</p> <p>La piscine de Jonfosse (ouverture en 2014) disposera d'un service de 6 bains et 6 douches publics.</p> <p>Une réflexion concernant la possibilité d'utiliser des infrastructures de la Ville (IP, sportive, etc.) pour offrir des possibilités dans un laps de temps plus court va être menée en collaboration avec le secteur associatif.</p>	
<p>4. Aller à la rencontre du public précarisé au sein des quartiers par le biais d'animations collectives de promotion de la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer des partenariats avec les coordinations de quartiers, les plannings familiaux ; • utiliser des messages mieux adaptés, plus imagés ; • avoir des numéros d'appels, facilement identifiables pour y recevoir une information correcte à toute question de santé. 	<p>Divers projets sont mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les « Mardis de la Santé » organisés au rez-de-chaussée de la Cité administrative - Actions dans le cadre de la Semaine de la Santé ; - Actions au sein de Maisons intergénérationnelles ; - Actions préventives menées par le Relais santé : animations, cars de dépistage, participation à la semaine de la santé,... - Dépôt d'un projet à la Communauté française dénommé « Mange bien, mange sain, et fais le savoir ». Celui-ci comprendrait 10 sessions d'un mois à raison de 3 demi-journées par semaine pour des groupes de 8 à 10 participants maximum. Cette action 	

	pourrait toucher environ 80 personnes, prioritairement bénéficiaires du Revenu d'Intégration ou de l'Aide sociale.	
5. Des informations globalisées sur les questions santé pourraient être diffusées via le journal « Panoramique », tout comme la revue « Le Généraliste » le fait.	Cela va se faire dès le prochain numéro.	
6. Créer un service pluridisciplinaire composé de psychologues, de logisticiens, d'assistants sociaux, d'administratifs... pour préparer et faciliter la transition des personnes isolées et/ou précarisées devant quitter leur domicile privé pour un hébergement en maison de repos et de soins ou en maisons de soins psychiatriques	Certaines procédures existent et sont mises en application. Sujet à approfondir.	
7. Établir des critères de « contrôle local » afin de reconnaître et subventionner les Maisons d'Accueil non reconnues par la Région wallonne. L'objectif est d'améliorer leur fonctionnement et de développer ce secteur.	Un groupe de travail est mis en place pour traiter cette thématique avec un projet de règlement communal.	
8. En complément aux campagnes de prévention, impulser ou soutenir le travail de proximité plus particulièrement auprès des publics précarisés. Les actions globales qui visent la population générale entraînent des clivages et de la marginalisation car les publics précarisés n'y ont pas accès.	<u>La</u> Ville de Liège vient d'adhérer à « Viasano », programme de santé publique local, qui vise à stimuler la population belge à adopter un mode de vie plus sain et à lui donner les moyens d'y parvenir en organisant et en soutenant des actions locales.	
9. Renforcer l'accès aux soins par le biais		

d'infirmières sociales de rue en allant directement à la rencontre du public le plus fragilisé sur demande et en soutien aux actions des travailleurs sociaux de terrain. L'idée étant de toucher les personnes en marge de l'aide aux soins dans une optique de prévention.		
10. Améliorer l'accès à l'information pour les travailleurs sociaux relative aux différents statuts qui permettent l'accès aux soins (type de statut, conditions...).	Thématique à envisager lors de prochains Carrefours des Service sociaux liégeois. Voir point 5 (Panoramique).	
11. Soutenir le rôle primordial de l'école dans la promotion de la santé et renforcer les services de Promotion de la Santé à l'École (PSE). Le développement de projets en milieu scolaire et en particulier dans les écoles à discrimination positive permet d'envisager la santé des élèves selon ses multiples dimensions.	Un appel à projets, visant la mise en place de cellules "Bien-être" dans les établissements scolaires de la Communauté française, a été lancé en mai 2011. Les cellules bien-être associeront les acteurs de 1ère ligne de l'école - les directions d'établissements scolaires, les équipes éducatives, les équipes des Centres PMS ou des Services PSE et les acteurs du bien-être et de la santé (les administrations, les services communautaires de la santé, les associations).	
12. Travailler à plus de coordination au niveau des vaccinations : des enfants reçoivent trois fois le même vaccin alors que d'autres n'en reçoivent aucun parce que ONE, médecin traitant, pédiatre ne se sont pas concertés. Améliorer l'utilisation d'un carnet de vaccination.	Contact va être pris avec l'ONE. De plus, une base de données reprenant l'état de vaccination de tous les enfants francophones est en cours d'élaboration et sera rendue accessible à tous les médecins (d'ici 1 an pour les moins de 15 ans et d'ici 2 ou 3 ans pour tous).	
13. Interpeller le législateur pour une harmonisation des critères d'interventions	<i>Le CPAS de Liège participe activement au groupe de travail mis en place par le SPPIS</i>	

<p>dans les frais d'hospitalisation en psychiatrie par les CPAS.</p>	<p><i>visant à mettre sur pied une carte médicale généralisée à tous les CPAS du pays.</i></p>	
<p>14. Prévoir un meilleur remboursement pour les statuts BIM ou OMNIO.</p>		
<p>15. Intégrer la réduction des inégalités sociales de santé dans la formation continue des professionnels.</p>		

AXE 13- LA SECURITE POUR TOUS

Propositions d'actions à améliorer ou à réaliser mentionnées dans le Mémoire	Actions communales : Ville et CPAS	Actions des autres opérateurs
1. Maintenir et améliorer la présence policière dans les quartiers et développer le nombre de stewards urbains et de gardiens de la paix afin de favoriser l'orientation adéquate de la population en difficultés, de bénéficier d'une source d'information sur la vie et l'évolution du quartier, d'optimiser une gestion de proximité en collaboration avec les services publics et associatifs.	36 gardiens de la paix sont actuellement déployés sur l'ensemble du territoire communal, avec une priorité marquée pour la présence à assurer dans les espaces verts, les plaines de sport et plaines de jeux, ainsi qu'aux abords des établissements d'enseignement secondaire. Il sera envisagé d'ici la fin 2011 de passer de 36 à 39 gardiens de la paix.	
2. Améliorer la fonction de veille et d'observatoire des problématiques, pour permettre l'adaptation des actions au plus proche du « temps réel ».	Un rapprochement a été opéré en ce sens entre les services d'observatoires locaux de la criminalité, de la pauvreté et des drogues : Projet «TRIOBS».	
3. Ajuster l'organisation des services de prévention de proximité pour tenir compte de l'évolution des problématiques rencontrées dans les quartiers.	L'extension du territoire d'action des médiateurs communautaires est envisagée, pour permettre la couverture de l'ensemble du territoire communal. Des réunions communes sont organisées régulièrement entre les différents services communaux présents dans les quartiers avec le concours des asbl locales.	
4. Élargir les interventions de prévention sur	Une criminologue a été affectée, au sein du	

un plus large territoire comprenant à la fois les quartiers prioritaires et non prioritaires afin d'enrayer l'émergence de bandes urbaines.	dispositif de Renouveau urbain, spécifiquement à une mission de définition du projet de changement à mettre en place pour faire face à ce phénomène émergent	
5. Développer des projets transversaux pour l'ensemble des quartiers (prioritaires et non prioritaires) et améliorer via des politiques urbanistiques les conditions d'existence au sein des quartiers. Favoriser une gestion urbaine de proximité qui tient compte des facteurs de sécurité, d'environnement, d'action sociale, d'accessibilité des services, etc.	Des opérations ciblées sont réalisées sur des zones problématiques, en invitant l'ensemble des services concernés : services communaux et externes (SNCB, SPW, TEC...).	
6. Mieux prendre en compte les spécificités du public le plus précarisé dans la conception et la mise en œuvre des campagnes de prévention.	Cette préoccupation est prise en compte pour l'élaboration des nouvelles campagnes de prévention. La possibilité sera étudiée d'acquérir des verrous de portes et de fenêtres pour sécuriser les logements des plus démunis, victimes de cambriolage	
7. Utiliser davantage les services relais pour les personnes réticentes à prendre contact directement avec les services de police.	Cette proposition est mise en œuvre, notamment, pour ce qui concerne les violences intrafamiliales.	
8. Améliorer les plaquettes d'informations des services de police en spécifiant les missions des inspecteurs de quartiers, les contacts utiles, le site Internet, les plages horaires...	Cette préoccupation est prise en compte pour l'élaboration des nouvelles campagnes de prévention.	
9. Favoriser l'accès et la vulgarisation de l'information pour le tout public en mettant la priorité sur les personnes les plus précarisées.	Des travaux sont actuellement menés pour améliorer l'accueil et la délivrance aux nouveaux habitants – belges ou d'origine étrangère – d'informations répondant à leurs besoins.	

10. Améliorer l'accessibilité à l'information entre services sociaux (publics et associatifs).	Ceci est l'un des rôles du Conseil communal consultatif de prévention et de sécurité et de ses ateliers thématiques, ainsi que de la Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale.	
11. Augmenter l'encadrement dans les abris de nuit avec du personnel spécialisé.	L'augmentation des moyens au cours de l'hiver 2010-2011 a été consacrée à l'engagement de travailleurs sociaux à cette fin.	
12. Développer les « marches exploratoires de femmes » et pour un plus large public afin de les aider à se réapproprier l'espace du quartier sans éprouver de sentiment d'insécurité.		
13. Favoriser le partage de savoirs et compétences des structures existantes au sein des quartiers (coordination sociale, comité de quartier, réseau associatif, secteur public...). Obtenir les subventions nécessaires au travail en réseau (ex. : poste de coordinateur pour les coordinations socioculturelles de quartier...).	Différentes fonctions de « coordination de réseaux » font l'objet de financements publics: Plan de Cohésion Sociale, Conseil de prévention et ses ateliers thématiques « Toxicomanie », « Urgence sociale », « Séjour précaire », « Aide aux victimes »... Certains services du Plan de prévention, tels que la Coordination des actions en toxicomanie, ont également cette fonction.	
14. Prévoir un accompagnement dans les différentes démarches de justice (dépôts de plainte, désignation d'un avocat...) et conscientiser les personnes à la valeur de leurs droits.		
15. Organiser et entretenir les « courroies de transmission » entre les services d'accueil des personnes en grande précarité et les services de « seconde ligne », qui peuvent assurer un meilleur suivi dans le quartier même où vit la personne en difficulté	Cette préoccupation est prise en compte à la fois au sein du Relais Social du Pays de Liège, dont la Ville est partenaire, et au sein des services du Plan de prévention – notamment l'Urgence sociale.	

d'insertion, y compris pour l'accueil des primo-arrivants.		
16. Démystifier l'image de la Justice afin de favoriser l'accès à l'information et aux différents services permettant de faire valoir les droits de la personne précarisée (Assistant de justice, Maison de Justice, Aide juridique...).		
17. Maintenir et accroître les visites et le suivi psychosocial après un hébergement pour violences intra familiales ou conjugales.	Cette question sera évoquée au sein du groupe technique « Violences conjugales » de l'atelier « Aide aux victimes » du Conseil de prévention.	
18. Insuffler davantage de moyens dans les services de prise en charge au long cours des personnes en grande difficulté d'insertion sociale	Le Plan de Cohésion Sociale apporte des moyens en ce sens, mais ceux-ci restent insuffisants par rapport aux besoins du secteur.	

AXE 14 - LES SENIORS

Propositions d'actions à améliorer ou à réaliser mentionnées dans le Mémorandum	Actions communales : Ville et CPAS	Actions des autres opérateurs
1. Informer plus spécifiquement les seniors, via une information simplifiée et répétitive, de leur droits en matière d'aide sociale et de la couverture de la Ville en assistants sociaux.	Voir point 2. De plus, possibilité d'insérer des articles à caractère informatif dans le magazine « Sillage » (diffusé à 7 000 exemplaires).	
2. Engager des « personnes-relais » identifiables dans chaque quartier de Liège et disponibles pour fournir des informations aux personnes âgées sur les structures et les aides sociales existantes.	L'échevinat des Services sociaux veillera à ce que le répertoire présentant les services sociaux soit disponible dans tous les clubs de pensionnés, maisons intergénérationnelles, Maisons des Seniors et mairies de quartier.	
3. Centraliser les informations sur le site Internet de la Ville de Liège pour les professionnels et les aidants proches. Pour se faire, veiller à réduire la fracture numérique pour les seniors en particulier et pour l'ensemble de la population en général.	Pour la réduction de la fracture numérique, le « répertoire des organismes assurant des cours d'informatique pour seniors sur le territoire de la ville de Liège » a été réalisé. Depuis 2010, la Ville intensifie ses cours informatiques à destination des seniors.	
4. Accroître la promotion des activités des Maisons intergénérationnelles qui sont des lieux de vie de proximité pour les seniors.	Le magazine « Sillage » est diffusé gratuitement à toute personne qui en fait la demande (diffusion actuelle : 7 000 ex.).	
5. Intensifier la diffusion du « Répertoire des organismes assurant le transport des personnes en incapacité de se déplacer », édité par les Services sociaux, notamment au sein des mairies de quartier.	Voir point 2.	

6. Centraliser l'information pour le public au sein des mairies de quartiers, des Maisons intergénérationnelles	Voir point 2.	
7. Mise en place d'un « infor-seniors » par les autorités communales pour permettre aux personnes âgées de s'orienter à tout moment. Cette fonction pourrait être assurée par un numéro vert.		
8. Vulgariser l'information sur les droits sociaux et l'ensemble des services offerts sur le territoire de la Ville pour en faciliter l'accès aux citoyens, y compris les migrants âgés.	Voir points 1 et 2. Dans le cadre du Plan de cohésion sociale, un subside est octroyé à Infor-Homes Wallonie pour la réalisation d'un guide relatif aux maisons de repos.	
9. Renforcer l'action des travailleurs sociaux de terrain pour détecter la pauvreté cachée vécue par les personnes âgées qui perdent leurs relations sociales.		
10. Porter une attention particulière aux plus de 80 ans car leurs capacités de réactions aux problèmes sont plus faibles et plus lentes. Rompre leur isolement par des visites, des informations, des activités, une offre de transport social plus importante...	Fin 2010, la Ville de Liège a répondu à un projet de la Fondation Roi Baudouin visant à réserver un temps d'accueil au sein de certaines Maisons interG pour des personnes présentant la maladie d'Alzheimer à un stade léger ou modéré et accompagnées par une structure partenaire.	
11. Dans le cadre du soutien aux « aidants proches » et face à l'augmentation de l'espérance de vie, réfléchir à la problématique des personnes âgées toujours en charge de leurs parents.	En juin 2011, la Ville de Liège signera son adhésion à la Charte « Ville-Amie-Démence » initiée par l'asbl Ligue Alzheimer. Différentes conférences seront organisées.	

12. Mener des actions ponctuelles et ciblées sur la question des logements des seniors à faibles revenus		
13. Aider les seniors volontaires et/ou bénévoles qui apportent un soutien concret à leurs concitoyens via des formations, le remboursement de leurs frais de déplacement...		
14. Recréer des petites structures de maisons de repos au sein des quartiers, accessibles financièrement aux personnes âgées disposant de faibles revenus.		
15. Réfléchir à la problématique du rapprochement familial qui entraîne une diminution des revenus de la personne âgée et, parfois, des problèmes de maltraitance. Les travailleurs sociaux doivent s'informer de cet état de fait et orienter les seniors auprès de conseillers juridiques pour baliser la cohabitation et protéger les intérêts de chacun (Bureau conseil jurid., asbl En-Vies...) ou de « Respect-Seniors » pour les faits de maltrait.		
16. Veiller à ce que chaque personne âgée ayant bénéficié du RIS ou d'une aide sociale équivalente se voit attribuer au moins la Grapa (Garantie de revenu aux personnes âgées). Au niveau des pensions, augmenter la pension minimale, préserver le 1er pilier de pension et lutter pour la liaison de la pension au bien-être.		

17. Octroyer plus de moyens financiers aux services de maintien à domicile pour augmenter l'offre de gardes de nuit à domicile.		
18. Subventionner la prise en charge financière des prestations et/ou des déplacements cumulés ou récurrents pour lesquels les mutualités n'interviennent pas.		

AXE 15 - LE SPORT

Propositions d'actions à améliorer ou à réaliser mentionnées dans le Mémoire	Actions communales : Ville et CPAS	Actions des autres opérateurs
1. Dans le cadre des tarifications des infrastructures sportives, élargir la gratuité jusqu'à 18 ans et aux étudiants.	La Ville proposera l'extension de la gratuité de l'accès aux infrastructures communales jusqu'à l'âge de 18 ans et aux étudiants.	
2. Organiser un appel à projets destiné à permettre le développement d'activités sportives collectives sur le territoire communal.	Un appel à projets existe déjà.	
3. Former les animateurs sportifs à des sports plus doux, moins coûteux et plus adaptés à un public précarisé ou ayant des douleurs physiques afin de promouvoir l'idée : « sport-santé; sport loisir; sport-plaisir».	Des « sports doux, plaisir, santé » seront intégrés dans les journées de sensibilisation aux sports organisées par le service des sports.	
4. Augmenter le nombre d'animateurs sportifs (huit actuellement) dans les différents quartiers de la ville.		
5. Prévoir et penser des sites de sport et plus particulièrement des infrastructures de sport de proximité dans les grands projets d'aménagement du territoire à Liège (par exemple à Bavière).	La Ville promeut l'idée d'inclure des clauses sociales dans les conventions qui seront établies avec des partenaires associatifs pour la gestion des nouvelles grandes infrastructures sportives telles	

	<p>que la patinoire du Longdoz ou la piscine de Jonfosse.</p> <p>But : assurer une tarification accessible aux personnes défavorisées.</p>	
<p>6. Etudier la possibilité de financer des chèques sport après leur suppression par la Communauté française et réfléchir globalement sur les modalités d'octroi de ceux-ci à la population.</p>	<p>La Ville a décidé d'attribuer un montant de 40.000 € au budget 2011 pour poursuivre cette action sociale.</p> <p><i>Le CPAS de Liège poursuit une politique proche de celle des chèques-sports via Coup d'envoi asbl pour les personnes aidées par le CPAS de Liège. Coup d'envoi :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - rembourse 90 % des frais liés à une cotisation annuelle dans un club sportif ; - ou à un stage sportif ; - avec un plafond de 100 € ; - pour toute personne ayant un lien avec le CPAS (RIS, aides sociales) sans limite d'âge. 	
<p>7. Pour plus d'efficacité et d'efficience, rationaliser les structures de la Ville et tendre vers une uniformisation de la gestion de ses infrastructures sportives.</p>		
<p>8. Installer dans chaque quartier de Liège des panneaux lumineux d'informations. Ceux-ci ont l'avantage d'être plus attractifs, plus visibles, plus efficaces, plus dynamique et plus vivants.</p>		
<p>9. Mettre en avant des valeurs du sport, de la santé et de l'hygiène en organisant des</p>		

actions telles que des petits-déjeuners ou des accueils au sein des quartiers, en collaboration avec le secteur public et associatif.		
10. Créer des infrastructures sportives performantes, rénover les piscines communales et en favoriser leur accès au public défavorisé et aux familles par une réduction du prix d'entrée.	Défendre l'idée d'inclure des clauses sociales dans les conventions qui seront établies avec des partenaires associatifs pour la gestion des nouvelles grandes infrastructures sportives telles que la patinoire du Longdoz ou la piscine de Jonfosse. But : assurer une tarification accessible aux personnes défavorisées.	
11. Promouvoir des sports plus doux pour approcher le public adulte ayant des difficultés physiques et/ou non-demandeur d'activité physique.	Des initiatives existent en faveur entre autre des femmes d'origines étrangères qui ne pratiquent pas de sport. Des actions sont aussi menées à l'attention des seniors; certaines disciplines plus douces sont organisées dans les maisons intergénérationnelles.	
12. Promouvoir une approche globale de la pratique du sport par l'hygiène, l'alimentation, la diététique, l'activité physique avec l'idée « sport santé; sport-loisir; sport-plaisir ».		
13. Organiser des garderies sportives à prix démocratiques dans les écoles, pour rendre utile ce moment de garderie et sensibiliser les élèves à la pratique du sport-santé, sport-défolement, sport-passe-temps...	Dans certaines écoles communales, les temps de garderies sont occupés par des activités sportives qui sont encadrées par des animateurs sportifs et des auxiliaires d'éducation.	

PARTIE 2 : APPELS A PROJETS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Le « Plan communal liégeois de Lutte contre la pauvreté », initié en 2010 par l'Échevinat des Services sociaux, de la Famille et de la Santé et le CPAS de Liège a donné lieu à un Mémoire de pas moins de 250 propositions qui est le point de départ des nouveaux défis à relever par la Ville et les associations liégeoises afin de lutter contre la pauvreté sur le territoire communal liégeois.

Appels à projets de l'échevinat des Services sociaux :

Sur proposition de l'Échevin des Services sociaux, de la Famille et de la Santé, deux appels à projets liés à l'enveloppe budgétaire de 60 000 €, prévue dans le budget 2011 et votée par le Conseil communal en vue d'accroître la politique de la Ville en matière de lutte contre la pauvreté ont été lancés fin juin. Les projets sélectionnés devront être réalisés entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012.

- **un appel à projets à destination du secteur associatif liégeois** pour un montant total de 50.000 euros. Les projets sélectionnés se verront octroyés un montant maximum de 20.000 euros par projet ;
- **un appel à projets à destination du secteur associatif liégeois de la santé** d'un montant total de 10.000 euros. Les projets sélectionnés se verront octroyés un montant maximum de 8.000 euros par projet.

Le présent appel a pour objet de contribuer à la concrétisation de premières actions relatives à l'axe « Santé » du Mémoire réalisé dans le cadre du Plan communal liégeois de Lutte contre la Pauvreté. Il semble en effet que si des personnes ne sont pas en bonne santé, elles ne pourront pas entrer dans un processus d'insertion sociale.

Toute asbl établie sur le territoire de la Ville de Liège, respectueuse de la « déclaration du Conseil communal de Liège » relative aux principes fondamentaux des droits de l'homme peut répondre à cet appel à projets.

Les jurys sont notamment constitués des membres de la Commission communale consultative de l'Associatif Social (CCCAS) ou de la Commission communale consultative de la Santé (CCCSanté), de quatre représentants du Conseil communal et des membres du Comité de rédaction du Plan communal liégeois de Lutte contre la Pauvreté.

Les candidatures devront être rentrées sur base d'un formulaire-type pour le **15 septembre 2011** (cachet de la poste faisant foi).

Appel aux collaborations locales du CPAS de Liège - Projets en faveur des enfants précarisés

Sur proposition de son Président, le CPAS va lancer un appel à collaborations locales autour du thème de la pauvreté infantile pour un montant total de 60 000 € ;

Règlement

La subvention pouvait être utilisée pour :

Le financement total ou partiel d'initiatives avec ou en faveur des enfants précarisés en vue de favoriser leur intégration sociale. Sont ainsi visés les frais relatifs à la mise en place d'actions visant à intégrer socialement les enfants défavorisés.

Les actions devaient concerner **des mineurs** et être principalement dirigées vers l'enfance et la petite enfance.

Les actions se dérouleront entre septembre et décembre 2011.

Ces règles nous sont imposées par les conditions d'octroi du subside du DPP Intégration sociale "Lutte contre la pauvreté infantile".

x Types d'actions :

Par exemple :

- Activités favorisant l'éveil ;
- Activités favorisant une meilleure maîtrise de la langue
- Activités favorisant un apprentissage de la lecture
- Aide précoce à l'apprentissage/maturité scolaire ;
- Halte-garderie, lieu d'accueil et d'écoute;
- Programme de formation au rôle de parent
- Soutien des familles, à travers l'organisation d'ateliers, groupes de parole... sur des thèmes divers (bien-être, mode de vie sain, alimentation, développement de l'enfant...)

x Types de frais :

Par exemple :

- Support permettant la diffusion de l'action : brochures, folders, cartes, location de local...

- Support permettant la création de l'action : jouets, matériel pédagogique, petit matériel de cuisine, aliments, frais d'entrée pour des manifestations, expositions, excursions,...
- Support permettant de rétribuer les différents acteurs : frais d'honoraires, participation dans les frais d'un orateur, etc.

Remarque : Les investissements et achats durables à partir de 500€ hors TVA ne pouvaient en aucun cas être pris en charge.

x Montant de la subvention :

Le montant de la subvention maximale accordée par projet sera de 10.000 €.

x Introduction de la demande

- Identification de l'organisme demandeur
- Présentation générale du projet et problématique rencontrée
- Objectif global
- Objectifs opérationnels
- Public cible
- Impact sur le public cible et évaluation
- Calendrier de l'action
- Budget prévisionnel (cf canevas ci-joint)

La demande devait être introduite avant le 15 août 2011, par courriel, à l'attention de Madame Nathalie Simon, Directrice de l'Action sociale du CPAS de Liège nathalie.simon@cpasdeliege.be avec copie à julie.croonen@cpasdeliege.be (gestionnaire de projet).

En cas de sélection du projet :

Une convention de partenariat sera établie avec le CPAS de Liège.

Un enregistrement du groupe cible précisant les noms, prénoms et date de naissance de chaque bénéficiaire des actions devra être fourni en même temps que les pièces justificatives.

Les pièces justificatives devront être datées au plus tard au 31/12/2011 et transmises à nos services pour le 06 janvier 2012.

Toutes les pièces justificatives qui nous seront fournies feront l'objet d'un remboursement limité au montant réservé pour autant qu'elles soient éligibles. Une description plus approfondie des pièces éligibles sera fournie en cas d'acceptation du projet.

Information sur les projets reçus

Le CPAS a clôturé son appel aux collaborations locales autour de la lutte contre la pauvreté infantile le 15/08/11. 6 projets ont été réceptionnés. Les montants demandés n'excèdent pas les 60.000 EUROS prévus.

Le comité du service social devra toutefois les examiner pour déterminer si les projets répondent bien aux critères définis dans le règlement initial (voir annexe) et vérifier si les dépenses prévues sont bien éligibles.

Tableaux à remplir :

Budget prévisionnel du projet

Dépenses	Recettes
Honoraires et indemnités vacataires :	Subvention demandée en faveur des enfants précarisés :
Frais d'animation divers : <ul style="list-style-type: none"> • Petites fournitures administratives • Petites fournitures techniques • Petits frais de boisson, alimentation • Frais d'excursions, visite, ... 	Autre à préciser :
Frais de matériel pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> • Livres, CD, DVD,... • Jeux et jouets • Matériel scolaire • Autres outils pédagogiques 	
Frais liés à l'accueil des enfants : <ul style="list-style-type: none"> • Matériel de puériculture • Produits d'hygiène et d'entretien • Produits pharmaceutiques • Petit matériel de cuisine 	
Frais de location : <ul style="list-style-type: none"> • Locaux d'animation 	
Frais de publicité lié à l'action	
Autre à préciser	
Total	

Appel commun au CPAS – Ville de Liège (échevinat des Services sociaux, de la Famille et de la Santé)

Suite aux deux appels lancés respectivement par l'Échevinat des Services sociaux et le CPAS, un troisième appel commun viendra s'ajouter.

Ce dernier aura pour objectif de cibler des actions dont les thématiques n'ont pas été abordées lors des deux appels précédents.

De plus, une attention toute particulière sera donnée en fonction des problématiques identifiées par l'observatoire.

L'appel aura lieu dans le courant du mois d'octobre. L'action devra se dérouler en 2012 pour un budget maximum de 25.000 € correspondant à un subside octroyé par la Loterie Nationale.